

Rapport national : Mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et sa stratégie régionale d'exécution

(Décembre 2021)

Gouvernement du Canada - Rapport national - Mise en oeuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et sa stratégie régionale d'exécution (Décembre 2021)

Ce document offert sur demande en médias substituts (gros caractères, MP3, braille, fichiers de texte, DAISY) auprès du 1 800 O-Canada (1-800-622-6232).
Si vous utilisez un téléscripteur (ATS), composez le 1-800-926-9105.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2021

Pour des renseignements sur les droits de reproduction : droitdauteur.copyright@HRSDC-RHDC.ca

PDF

N° de cat. : Em12-81/2021F-PDF

ISBN : 978-0-660-41151-4

EDSC

N° de cat. : SSD-249-12-21F

Table des matières

1. Liste des abréviations	4
2. Sommaire.....	9
3. Renseignement généraux.....	11
4. Situation en matière de vieillissement au Canada	12
5. Méthodologie	15
6. Progrès du PAIMV/SRE et des objectifs de la <i>Déclaration ministérielle de Lisbonne de 2017</i> 15	
7. Reconnaître le potentiel des personnes âgées	19
8. Promouvoir une vie professionnelle plus longue et préserver la capacité de travailler	25
9. Permettre de vieillir dans la dignité	30
10. Aînés autochtones.....	43
11. Engagement du Canada au plan international	44
12. 20 ans du PAIMV – Importantes réalisations, défis et possibilités	47
13. Défis et possibilités.....	48
14. Leçons apprises de la gestion des conséquences et des répercussions de la COVID-19 sur les aînés dans des situations d'urgence : la pandémie de COVID-19	52
15. Conclusions et priorités pour l'avenir	56
16. Annexe A: Indicateurs statistiques sur le vieillissement actif au Canada	58

1. Liste des abréviations

AAQ

Aînés Action Québec

ACS+

Analyse comparative entre les sexes plus

AE

Assurance-emploi

AMM

Aide médicale à mourir

AMPED

Assisting Mature Persons in Employment Development

ANCA

Association nationale des centres d'amitié

BPT

Bibliothèque publique de Toronto

CAA

Collectivités-amies des aînés

CABHI

Centre for Aging and Brain Health Innovation

CASE

Conseil pour l'avancement et le soutien en éducation

CCNV

Consortium canadien en neurodégénérescence associée au vieillissement

CEE-ONU

Commission économique des Nations Unies pour l'Europe

CNA

Conseil national des aînés

CNRC

Conseil national de recherches du Canada

EDM

Ententes sur le développement de la main-d'œuvre

EDMT

Ententes relatives au développement du marché du travail

EDSC

Emploi et Développement social Canada

ÉLCV

Étude longitudinale canadienne sur le vieillissement

ENV

Examen national volontaire

FNCL

Fonds national de co-investissement pour le logement

FPT

Gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux

FSD

Fonds stratégique pour la démence

ICTA

Initiative ciblée pour les travailleurs âgés

ILC Canada

International Longevity Centre – Canada

ILC GA

International Longevity Centre Global Alliance

IRSC

Instituts de recherche en santé du Canada

MADA

Municipalité amie des aînés

MSAA

Ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité

OACAO

Older Adult Centres' Association of Ontario

ODD

Objectifs de développement durable

OMS

Organisation mondiale de la Santé

ONG

Organisation non gouvernementale

ONU

Organisation des Nations Unies

OSA

Organismes de la Société Alzheimer

PAAPA

Personnes âgées autonomes ou en perte d'autonomie

PAIMV

Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement

PNHA

Programme Nouveaux Horizons pour les aînés

PPAS

Projet pilote sur les aînés en santé

PT

Gouvernements provinciaux et territoriaux

PVN

Patient Voices Network

QADA

Québec ami des aînés

QCCP

Queen's Community Connections Program

RCE

Réseau des Centres d'excellence

RCSPF

Réseau canadien des soins aux personnes fragilisées

RPC

Régime de pensions du Canada

RRQ

Régime de rentes du Québec

SJC

Service jeunesse Canada

SLD

Soins de longue durée

SNL

Stratégie nationale sur le logement

SRE

Stratégie régionale d'exécution

SRG

Supplément de revenu garanti

SSLD

Soins de santé de longue durée

SV

Sécurité de la vieillesse

TCL|Dem

Troubles cognitifs légers et de démence

VFS

Violence fondée sur le sexe

YNWP

Yukon Northern Wellness Project

2. Sommaire

Le Canada est heureux d'avoir l'occasion de déposer son quatrième rapport à la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU). Ce rapport décrit les progrès du Canada réalisés, notamment :

- la mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement (PAIMV);
- sa stratégie régionale d'exécution (PAIMV/SRE).

Pour préparer ce rapport, le gouvernement du Canada a consulté :

- plusieurs ministères et organismes fédéraux;
- les gouvernements provinciaux et territoriaux;
- divers intervenants et organisations partenaires autochtones.

Le rapport comporte 5 sections :

1. situation du Canada en matière de vieillissement;
2. principales réalisations et mesures prises pour favoriser la mise en œuvre des objectifs de la *Déclaration ministérielle de Lisbonne de 2017*;
3. engagement du Canada envers les initiatives internationales visant le vieillissement;
4. réalisations les plus importantes en vue de respecter les engagements du Canada envers le PAIMV/SRE;
5. leçons retenues de la pandémie de COVID-19.

Au cours des 20 dernières années, le Canada a fait d'importants progrès relativement à ses engagements envers le PAIMV/SRE. Le Canada a mis en place diverses mesures qui correspondent aux occasions et aux défis liés au vieillissement de la population. Une importante étape vers la reconnaissance et le traitement des problèmes uniques aux personnes âgées a été franchie en juillet 2018. Une ministre des Aînés a été nommée pour aider le gouvernement du Canada à mieux comprendre les besoins des aînés canadiens. Elle avait également pour mandat de vérifier que les programmes et les services offerts répondent aux besoins de la population canadienne vieillissante.

Le lancement de l'Étude longitudinale canadienne sur le vieillissement (ÉLCV), en 2009, est une autre réalisation phare. Les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) ont établi l'ÉLCV en tant que collaboration nationale en recherche réunissant plus de 160 chercheurs de 26 universités. L'ÉLCV est une étude longitudinale à grande échelle à laquelle 50 000 personnes participent jusqu'en 2033. L'ÉLCV génèrera des données probantes très utiles qui permettront de comprendre les déterminants du vieillissement en santé pour contribuer à guider les décideurs à créer des possibilités fondées sur des preuves afin d'améliorer la santé de tous les Canadiens lorsqu'ils vieillissent.

Depuis 2015, le gouvernement du Canada utilise systématiquement l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) lors de l'élaboration de politiques, de programmes et de lois. Les gouvernements

fédéral, provinciaux et territoriaux sont encouragés par les récents jalons atteints, qui aident à mieux cerner et aborder les besoins des aînés. Or, il reste encore beaucoup de travail à faire.

La pandémie de COVID-19 a également imposé des défis uniques pour la santé et le bien-être des personnes âgées, au Canada et ailleurs. Le Canada continue de chercher des façons d'améliorer sa réponse à la pandémie et de réfléchir aux répercussions de la COVID-19 sur les personnes âgées.

Nous serons heureux de prendre connaissance des pratiques exemplaires de nos homologues de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU).

3. Renseignement généraux

Nom du pays

Canada

Coordonnateur

Division des politiques sur les aînés, des partenariats et de la mobilisation
Secrétariat des politiques sur les aînés et les pensions
Direction générale de la sécurité du revenu et du développement social
Emploi et Développement social Canada

Nom, référence et date d'adoption ou état d'avancement de la préparation de la stratégie nationale, du plan d'action ou d'un document politique similaire sur le vieillissement

Le gouvernement du Canada a œuvré à l'avancement de plusieurs priorités concernant les aînés. Le Canada reconnaît que la population croissante d'aînés présente à la fois de nouvelles occasions et de nouveaux défis. Il a fait preuve de leadership et fait des investissements dans plusieurs domaines importants pour les aînés, comme la sécurité du revenu, le logement, l'accessibilité et les soins. Le gouvernement s'est également engagé à prendre des mesures pour améliorer les soins de longue durée, l'assurance-médicaments et la maltraitance des aînés et à fournir un soutien aux aînés pendant la pandémie.

Le Conseil national des aînés (CNA) formule des recommandations au gouvernement du Canada sur des questions relatives à la santé, au bien-être et à la qualité de vie des personnes âgées. Le gouvernement a demandé au CNA de fournir des conseils sur les lacunes qui pourraient être comblées si une stratégie pancanadienne pour les aînés était élaborée. Plusieurs gouvernements provinciaux et territoriaux ont élaboré des stratégies qui répondent aux besoins des aînés, qui relèvent de leurs champs de compétence.

Ce rapport fournit des renseignements sur la mise en œuvre par tous les ordres de gouvernement. Toute référence au "gouvernement du Canada" constitue une référence au gouvernement fédéral canadien, alors qu'une référence au « Canada » dans le présent rapport est, de façon générale, une référence aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux (FPT) dans son ensemble. Toutes références faites aux provinces ou aux territoires, est de façon générale, une référence à leur gouvernement.

4. Situation en matière de vieillissement au Canada

Indicateurs démographiques actuels

Les personnes âgées ne forment pas un groupe homogène. La population de personnes âgées au Canada est diversifiée sur plusieurs plans, notamment l'âge, le genre, la culture, la santé et le statut socioéconomique. Au 1er juillet 2020, le Canada comptait plus de 38 millions d'habitants. Il y avait un peu moins de 7 millions de personnes âgées de plus de 65 ans. Elles représentent 18 % de la population¹. Il y avait plus de femmes que d'hommes dans chaque groupe d'âge de plus de 65 ans².

Le nombre de personnes de moins de 65 ans par rapport aux aînés diminue. En 2000, il y avait environ 4,4 personnes âgées de 25 à 64 ans pour chaque aîné (âgés de 65 ans et plus), par rapport à une proportion de 3,0 en 2020. En 2030, cette proportion devrait baisser à 2,2³. Entre 2020 et 2040, la population de personnes âgées au Canada devrait augmenter de 57,2 %⁴.

Statistique Canada fait un suivi précis des changements annuels de la structure par âge de la population canadienne, des provinces et des territoires, et des sous-régions provinciales. La part des Canadiens plus âgés (âgés de 55 ans et plus) dans la population a augmenté de 10 points de pourcentage au cours des 2 dernières décennies. Elle est passée de 21,3 % en 2000 à 31,9 % en 2020⁵. Le nombre de Canadiens âgés de 55 ans et plus a presque doublé (+85,9 %) au cours des 20 dernières années, passant de 6 531 915 en 2000 à 12 141 003 en 2020. La baisse de la fécondité et l'augmentation de l'espérance de vie contribuent au vieillissement de la population⁶.

L'âge moyen au Canada varie selon la province ou le territoire. La population du Canada atlantique est plus âgée que celle des Prairies ou du Nord, comme l'indique le Tableau 1 : Moyenne d'âge par province et territoire⁷. L'Alberta, le Manitoba, la Saskatchewan et les territoires ont des populations plus jeunes en moyenne⁸.

D'autres indicateurs statistiques sur le vieillissement actif au Canada sont inclus à l'annexe A.

¹ Statistique Canada, [Statistiques sur les adultes âgés et le vieillissement démographique](#)

² Statistique Canada, [Statistiques sur les adultes âgés et le vieillissement démographique](#)

³ Statistique Canada, tableau 17-10-0005-01 (1971 à 2020) et tableau 17-10-0057-01 (2021 à 2068; M1 mise en situation).

⁴ Statistique Canada, [Estimations de la population au 1er juillet, par âge et sexe](#)

⁵ Statistique Canada, Tableau: 17-10-0005-01.

⁶ Emploi et Développement social Canada (2016), *Promouvoir la participation des canadiens âgés au marché du travail*.

⁷ Statistique Canada, [Estimations démographiques par âge et sexe, province et territoire](#)

⁸ Comité permanent des ressources humaines, du développement social et de la condition des personnes handicapées, [Promotion de l'intégration et de la qualité de vie des aînés canadiens](#)

Tableau 1 : Moyenne d'âge par province et territoire

Provinces et territoires	Âge moyen (2020)
Nouvelle-Écosse	43,80
Colombie-Britannique	42,60
Québec	42,60
Île-du-Prince-Édouard	42,40
Ontario	41,20
Yukon	39,60
Saskatchewan	39,20
Manitoba	39,10
Alberta	38,50
Territoire du Nord-Ouest	36,10
Nunavut	28,50

Initiative importante

En 2019, le gouvernement du Canada a lancé le portail [Adultes âgés et vieillissement démographique](#), rassemblant les produits et analyses statistiques disponibles sur les adultes âgés et le vieillissement de la population. Ce portail présente les données et les analyses par plusieurs thèmes, les principaux indicateurs (espérance de vie, âge médian, etc.), la présentation de produits analytiques et un tableau de bord interactif avec des données démographiques régionales et la répartition par âge et par sexe de la population canadienne. Les estimations présentent une pyramide d'âge, un tableau sur les indicateurs de vieillissement en santé provenant de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes. Ce portail est mis à jour quand de nouvelles données et analyses sont publiées.

Principaux indicateurs quantitatifs sociaux et économiques

Les changements démographiques ont une incidence sociale et économique sur les aînés, plus particulièrement sur les femmes âgées, au cours des dernières années. Depuis la fin des années 1990, les aînés canadiens, plus particulièrement les femmes âgées, ont accru leur participation au marché du travail. Cette participation plus importante s'explique par différents facteurs :

- l'amélioration de la santé et de l'espérance de vie;
- les niveaux d'éducation plus élevés;
- le retour tardif sur le marché du travail;
- la baisse relative des emplois exigeants physiquement;
- des changements culturels;
- des raisons financières;

- des changements au système de revenu de retraite⁹.

Bien que les taux d'emploi des aînés canadiens ont chuté de 2019 à 2020, en raison de la COVID-19, ils ont augmenté de manière significative au cours des 20 dernières années. Les taux d'emploi ont augmenté de 12,3 points de pourcentage de 2000 à 2020, chez les adultes âgés de 55 à 64 ans (48,1 % à 60,4 %). Ils ont augmenté de 13 points de pourcentage chez les aînés de 65 à 69 ans (11,0 % à 24,0 %). Le taux d'emploi des Canadiens âgés a augmenté plus rapidement chez les femmes que chez les hommes. Le taux d'emploi des femmes âgées (55 à 64 ans) a augmenté de 15,8 points de pourcentage de 2000 à 2020 (39,1 % à 54,9 %). Entretemps, le taux d'emploi des hommes âgés a augmenté de 8,7 points de pourcentage (57,4 % à 66,1 %). L'écart de genre dans les taux d'emploi des hommes et des femmes âgés s'est rétréci de 18,3 points de pourcentage en 2000 à 11,2 points de pourcentage en 2020¹⁰.

Répercussions sociales et économiques de la COVID-19

La pandémie de COVID-19 a eu une incidence disproportionnée sur les Canadiens âgés, plus particulièrement les aînés vivant en logement collectif, comme les maisons de retraite ou les établissements de soins de santé.

Au 12 août 2021, parmi les cas de COVID-19 pour lesquels des informations détaillées étaient accessibles (1 435 035), environ 17,2 % des cas touchaient des adultes de 60 ans et plus. Les adultes de 60 ans et plus représentaient la portion la plus élevée des patients hospitalisés (63,6 %) et des patients admis aux soins intensifs (60 %). La vaste majorité des personnes décédées (94,1 %) appartenait à cette tranche d'âge¹¹.

La mise en place de restrictions de santé publique pour contrôler la propagation de COVID-19 a entraîné un très grand nombre de pertes d'emploi chez les Canadiens plus âgés, de telle sorte qu'entre février et avril 2020, leur taux d'emploi a reculé de 8,5 points de pourcentage pour se chiffrer à 55 %. À la suite de la levée des restrictions de la première vague, le taux d'emploi des personnes âgées est resté relativement stable jusqu'aux vagues subséquentes, et a même atteint un nouveau sommet en mars 2021 (63,7 %). En juin 2021, le taux (62,6 %) se situait légèrement en deçà du nouveau sommet et était plus près d'une reprise complète que les autres groupes d'âge¹².

⁹ Le Conseil national des aînés (2011), *Consultations sur la participation au marché du travail des aînés et des personnes approchant de l'âge de la retraite et sur les relations intergénérationnelles*, Ressources humaines et Développement des compétences Canada, ISSD-086-09-11F.

Carrière, Y., Légaré, J., Léger St-Cyr, M., Ronteix, C. and Diaconu, V. (2015), *Living and Working Longer in an Aging Society: Toward Increasing Inequalities?*, Population Change and Lifecourse Strategic Knowledge Cluster Discussion Paper Series/ Un Réseau stratégique de connaissances Changements de population et parcours de vie, Document de travail: Vol. 3: numéro 1, Article 11.

¹⁰ Statistique Canada, Enquête sur la population active, tableau 14-10-0327-01.

¹¹ Agence de la santé publique du Canada, [Mise à jour quotidienne sur l'épidémiologie de la COVID-19](#)

¹² Statistique Canada, Enquête sur la population active, tableau 14-10-0287-01.

5. Méthodologie

La préparation du rapport national du Canada pour le quatrième cycle d'examen et d'évaluation de la mise en œuvre du PAIMV/SRE a été coordonnée par Emploi et Développement social Canada (EDSC). EDSC est le point focal du gouvernement du Canada sur le vieillissement.

EDSC a consulté plusieurs autres ministères et agences fédéraux, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les principaux intervenants auprès des aînés et les organisations partenaires autochtones de la société civile. Ces consultations ont été menées de février 2021 à juin 2021.

L'évaluation réalisée par le Canada de la mise en œuvre du PAIMV/SRE est de nature qualitative. Les ministères fédéraux et les gouvernements provinciaux et territoriaux ont été invités à fournir :

- les faits importants;
- les indicateurs de rendement;
- les statistiques relatives aux programmes ou initiatives mis en place pour respecter les engagements des objectifs de la *Déclaration ministérielle de Lisbonne de 2017*.

Les intervenants et les organisations partenaires autochtones ont rempli un questionnaire permettant de recueillir leurs points de vue sur d'importantes questions concernant les adultes canadiens âgés. Les participants pouvaient mettre au premier plan des pratiques prometteuses mises en place, partout au pays, qui ont contribué à l'atteinte des 3 objectifs de Lisbonne. Une approche ciblée a été adoptée pour la consultation. Dans cet esprit, EDSC a choisi les principales organisations d'intervenants qui œuvrent dans différents secteurs de la société comme la santé, la recherche, la promotion et la défense des droits des aînés et les services sociaux.

Les points de vue des intervenants ont également été recueillis pendant la visite virtuelle de la ministre des Aînés tenue de novembre 2020 à janvier 2021. Ces événements ne cherchaient pas à recueillir des commentaires spécifiques sur la mise en œuvre du PAIMV/SRE. Cependant, ils ont fourni l'occasion d'entendre les préoccupations des intervenants dans différentes parties du pays, en particulier dans le contexte de la pandémie, sur des questions pertinentes pour faire avancer le PAIMV/SRE.

6. Progrès du PAIMV/SRE et des objectifs de la *Déclaration ministérielle de Lisbonne de 2017*

Au Canada, la réponse aux besoins des aînés nécessite des efforts conjoints de tous les ordres de gouvernement et de la société civile.

Le Canada compte 3 ordres de gouvernement : fédéral, provincial ou territorial et municipal, et travaille de façon bilatérale avec les groupes autochtones autonomes. Les ordres de gouvernement ont des rôles distincts relativement à la prestation de programmes et de services aux aînés. Ils

travaillent avec la société civile et les autres intervenants dans plusieurs domaines de responsabilité partagée.

Au cours des 5 dernières années, tous les acteurs concernés ont mis en place une vaste gamme de mesures pour répondre aux besoins des aînés. Ces mesures aident les aînés à maintenir une vie active, à rester engagés dans leur communauté et être bien informés des services et des avantages qui leur sont offerts. Au niveau fédéral, certaines mesures prises ont contribué à l'atteinte des objectifs de Lisbonne.

Stratégie nationale sur le logement

La première Stratégie nationale sur le logement (SNL) à être élaborée au Canada, annoncée en 2017, est un plan de plus de 72 milliards de dollars qui contribue à veiller à ce que les Canadiens aient accès à un logement qui répond à leurs besoins à un prix abordable. La SNL reconnaît les difficultés particulières auxquelles les aînés canadiens sont confrontés. Le Fonds national de co-investissement pour le logement (FNCL), une initiative de la SNL, a pour but de créer au moins 7 000 nouvelles unités abordables pour les aînés entre 2027 et 2028. Au 31 mars 2021, le FNCL avait créé plus de 2 900 logements pour les aînés et réparé ou renouvelé au-delà de 33 800 unités de logement pour les aînés¹³.

Vers un chez-soi : la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance constitue aussi un élément de la SNL. Vers un chez-soi fournit un financement aux communautés urbaines et rurales, qui ont une marge de manœuvre pour financer des projets en fonction des priorités locales, y compris pour aider les aînés en situation ou à risque d'itinérance. Vers un chez-soi fournit un financement aux communautés urbaines et rurales, qui ont une marge de manœuvre pour financer des projets en fonction des priorités locales, y compris pour aider les aînés en situation ou à risque d'itinérance. Un engagement supplémentaire de plus de 1,7 milliard de dollars de financement (dans les budgets de 2017 et 2018) pour l'élaboration conjointe de stratégies de logement des Autochtones fondées sur les distinctions contribuera à s'attaquer aux priorités particulières en matière de logement des Premières Nations, des Inuits et de la Nation métisse. La Stratégie nationale sur le logement et les infrastructures connexes des Premières Nations est guidée précisément par une approche holistique à l'égard du logement qui est inclusive pour toutes les générations et tous les aspects de la vie, et les aînés des Premières Nations jouent un rôle clé dans les processus décisionnels éclairés par les cultures qui sont liées à cette stratégie.

Une stratégie sur la démence pour le Canada : Ensemble, nous y aspirons

En 2019, le gouvernement du Canada a publié le document, Une stratégie sur la démence pour le Canada : Ensemble, nous y aspirons. Cette stratégie marque un jalon important dans les efforts d'une vision d'un Canada où les personnes atteintes de démence et les aidants sont valorisés et soutenus, où la qualité de vie est optimisée et où la démence est prévenue, bien comprise et traitée

¹³ Stratégie nationale pour les aînés, [État d'avancement de la stratégie nationale sur le logement | Un chez-soi d'abord](#)

efficacement. Les investissements fédéraux qui appuient la stratégie canadienne sur la démence comprennent des initiatives qui visent à :

- augmenter la sensibilisation sur la façon de prévenir la démence, réduire la stigmatisation et encourager les communautés à être plus inclusives à l'égard des personnes atteintes de démence;
- améliorer l'accès et l'utilisation des lignes directrices sur la démence;
- améliorer la surveillance de la démence;
- poursuivre la recherche sur la démence dans les domaines prioritaires;
- soutenir les projets communautaires et évaluer leurs répercussions.

Ajustement continu au système de revenu de retraite du Canada

1. Le système de revenu de retraite du Canada a été conçu pour offrir un remplacement du revenu adéquat à la retraite et réduire la pauvreté chez les aînés. Il est composé de 3 piliers qui permettent ensemble d'atteindre ces objectifs. Le programme de la Sécurité de la vieillesse (SV) fournit un niveau de revenu de retraite de base aux aînés qui répondent aux exigences de statut légal et de résidence, ainsi qu'une aide supplémentaire pour les personnes âgées à faible revenu. Les prestations accordées dans le cadre de ce programme comprennent la pension de la SV, qui est versée à presque toutes les personnes âgées de 65 ans et plus, le Supplément de revenu garanti (SRG) pour les pensionnés de la SV à faible revenu et les allocations pour les Canadiens à faible revenu de 60 à 64 ans qui sont les époux ou les conjoints de fait des bénéficiaires du SRG, ou qui sont veufs ou veuves. Le programme de la SV est un programme non cotisable fondé sur la résidence, financé par le biais des revenus de l'impôt foncier général.
2. Le Régime de pensions du Canada (RPC) et le Régime de rentes du Québec (RRQ) fournissent un remplacement de revenu de base aux contribuables et à leur famille. Il est accessible au moment où le contribuable prend sa retraite ou décède, ou en cas de handicap. Les contributions des employés et des employeurs et des travailleurs autonomes, ainsi que les revenus d'investissement de ces contributions servent à financer ces régimes.
3. Le troisième pilier du système de retraite est constitué des régimes de pension agréés en milieu de travail et de l'épargne privée volontaire pour laquelle des incitatifs fiscaux sont offerts. Ces régimes comprennent les régimes de pension agréés, les régimes de pension agréés collectifs, les régimes enregistrés d'épargne retraite et les comptes d'épargne libres d'impôt. Les particuliers et leurs employeurs peuvent contribuer à ces instruments d'épargne.

Le système de revenu de retraite du Canada continue d'évoluer pour répondre aux changements démographiques et socioéconomiques.

Au cours des récentes années, diverses initiatives ont été entreprises par le gouvernement du Canada pour garantir que les aînés admissibles, y compris les aînés à faible revenu, reçoivent les prestations auxquelles ils ont droit. Ces initiatives comprennent notamment l'introduction de l'inscription automatique à la pension de la SV et au SRG. Grâce à cette mesure, environ la moitié des nouveaux retraités reçoivent actuellement la pension de la SV automatiquement à 65 ans, sans avoir à présenter une demande. Les aînés qui sont automatiquement inscrits pour recevoir la pension de la SV sont automatiquement évalués en vue du SRG chaque année, pourvu qu'ils produisent leur déclaration de revenus à temps.

Le gouvernement a aussi pris différentes mesures pour améliorer la sécurité financière des aînés canadiens, y compris ceux qui ont les revenus les plus faibles.

En 2019, les gouvernements fédéral et provinciaux ont pris des mesures pour renforcer le système de revenu de retraite en mettant en œuvre le changement le plus important au régime de pension contributif depuis sa création. L'amélioration apportée au RPC (et au RRQ) offrira plus d'aide financière aux Canadiens après leur retraite en augmentant à la fois l'étendue des gains assurés et le taux de remplacement des régimes. Les cotisations en vue de l'amélioration ont commencé leur période de mise en place progressive de 7 ans en 2019. Les prestations dans le cadre de l'amélioration entièrement financée augmenteront avec le temps, à mesure que les Canadiens travaillent et cotisent, alors que les prestations les plus importantes iront aux travailleurs les plus jeunes. À maturité, l'amélioration du RPC entièrement financé donnera une augmentation de plus de 50 % de la pension de retraite maximale du RPC. L'amélioration du RPC viendra réduire significativement le nombre de familles canadiennes qui risquent de n'avoir pas suffisamment d'épargne pour la retraite. Cette situation touche particulièrement les personnes qui n'ont pas de régime de pension de l'employeur.

En 2020, le gouvernement a augmenté l'exemption des gains du SRG de sorte que les aînés à faible revenu qui travaillent puissent conserver une plus grande portion de leurs prestations. Depuis juillet 2020, l'exemption accrue s'applique tant aux revenus d'emploi qu'à ceux d'un travail autonome, et offre une exemption complète sur un montant pouvant aller jusqu'à 5 000 \$ de gains annuels, ainsi qu'une exemption de 50 % sur les 10 000 \$ de gains suivants. Dans le cas des couples, alors que le SRG est calculé sur le revenu conjoint des 2 époux, cela signifie qu'ils peuvent gagner jusqu'à 10 000 \$ avant que leur SRG soit réduit. Cette exemption accrue réduira les obstacles au travail et veillera à ce que les aînés à faible revenu qui travaillent soient en mesure de conserver une plus grande part de leurs prestations.

De plus, dans le cadre de sa réponse à la pandémie de COVID-19, le gouvernement a introduit en mai 2020 un paiement unique libre d'impôt de 300 \$ pour les aînés admissibles à la pension de la SV, avec un paiement libre d'impôt supplémentaire de 200 \$ pour les aînés admissibles au SRG. Cette mesure a fourni au total 500 \$ aux aînés à faible revenu qui reçoivent la pension de la SV et le SRG. Les bénéficiaires d'allocations ont également reçu 500 \$. Cet investissement de 2,5 milliards de dollars de soutien financier visait à aider les aînés canadiens à couvrir les coûts supplémentaires attribuables à la pandémie de COVID-19.

Le gouvernement du Canada s'est engagé à aller de l'avant en faisant des investissements qui permettront aux aînés canadiens d'avoir une meilleure qualité de vie, notamment une meilleure

sécurité financière. Pour ce faire, à compter de juillet 2022, le gouvernement augmentera la pension de la SV de 10 % pour les personnes âgées de 75 ans et plus. Pour contribuer à répondre aux besoins immédiats de ce groupe d'aînés, le gouvernement a également offert un paiement unique de 500 \$ en août 2021 aux pensionnés de la SV qui auront 75 ans et plus au 30 juin 2022. Ces mesures donneront une plus grande sécurité financière à plus de trois millions d'aînés.

La prochaine section examinera comment les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et les organisations de la société civile ont contribué à faire avancer les objectifs de la *Déclaration ministérielle de Lisbonne*.

7. Reconnaître le potentiel des personnes âgées

Les aînés au Canada représentent une portion de la population en croissance rapide; ils vivent plus longtemps et en meilleure santé que les générations précédentes. L'amélioration de la longévité signifie que les personnes âgées au Canada peuvent participer à la société et s'engager plus longtemps dans leur collectivité.

Pour faire en sorte que les personnes âgées aient la possibilité de mener une vie la plus pleine et la plus saine possible, plusieurs solutions sont offertes. Elles peuvent disposer d'outils (numériques et non numériques), de services correspondant à leurs besoins et prendre des mesures pour améliorer leur santé. Les personnes âgées autonomes peuvent jouir d'une plus grande indépendance, accéder à l'information et établir une connexion avec leurs pairs et la communauté en général.

La prochaine section présente différentes mesures que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, et les organisations de la société civile ont mises en place pour reconnaître le potentiel des personnes âgées, selon des engagements spécifiques de la stratégie régionale d'exécution.

1. Élaborer et mettre en œuvre des stratégies économiques et financières socialement responsables et orientées vers l'avenir

Des efforts sont entrepris au Canada pour assurer les progrès sociaux et économiques à venir, allant de l'investissement du gouvernement fédéral dans le logement (par exemple, Stratégie nationale sur le logement) aux plans d'action provinciaux et territoriaux qui traitent de développement économique.

Les gouvernements provinciaux ont proposé des plans d'action pour relever les défis économiques. En 2018, le gouvernement de l'Ontario a publié *Un plan environnemental conçu en Ontario* qui tient compte des priorités spécifiques à la province, des défis et des possibilités propres à la province, et s'engage à réduire ses émissions de 30 pour cent sous les niveaux de 2005 d'ici 2030, une cible qui correspond aux engagements de Paris du gouvernement fédéral. Le gouvernement respectera son engagement d'entreprendre la première vaste évaluation provinciale multisectorielle des répercussions des changements climatiques à être menée, afin de déterminer les domaines où la province est vulnérable et les régions et secteurs économiques les plus susceptibles d'être touchés.

Le Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2020 à 2025 du Québec a renouvelé son soutien au créneau des entreprises collectives en services aux personnes âgées autonomes ou en

perte d'autonomie (PAAPA) afin de mettre en place des conditions facilitantes pour le développement de services adaptés à cette clientèle.

2. Assurer des consultations efficaces avec les aînés et leurs représentants ainsi que leur participation à l'élaboration des politiques aux niveaux national, régional et local

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont pris des mesures concrètes pour tenir des consultations sur les initiatives clés concernant les personnes âgées. Dans bon nombre de cas, ils cherchent à atteindre les groupes de défense d'intérêts ou les personnes âgées directement. Lorsqu'il conçoit les politiques en vue d'améliorer le système de revenu de retraite du Canada et la sécurité de la retraite, le gouvernement fédéral sollicite l'avis des Canadiens. Pour ce faire, il tient des consultations publiques pour entendre tous les intervenants, y compris les retraités et les groupes de travailleurs.

En novembre 2020, le Gouvernement du Canada a consulté les Canadiens relativement à des propositions en vue de renforcer les régimes privés de pension régis par les lois fédérales. Le Gouvernement du Canada a reçu des présentations écrites de plus de 40 groupes d'intervenants au cours de la période de consultation, notamment des groupes représentant les pensionnés et les retraités.

Le réseau **Patient Voices Network** (PVN) de la Colombie-Britannique est une communauté de patients, de familles et d'aidants. Ils collaborent avec les partenaires des soins de santé pour améliorer le système de soins de santé de la province. Le PVN établit des liens entre les partenaires patients et les partenaires soignants qui souhaitent impliquer les patients dans leurs efforts d'amélioration de la qualité des soins. Chaque résident de la Colombie-Britannique est invité à rejoindre le PVN. Actuellement, la Colombie-Britannique compte plus de 900 patients partenaires, plus de 500 partenaires soignants, et plus de 200 initiatives entreprises.

En Alberta, l'**Alberta Resident and Family Councils Act** s'assure que tous les résidents en milieu de soutien et en établissement de soins de longue durée autorisés ont une chance égale de participer aux décisions prises à propos des soins et des services qu'ils reçoivent.

Les résidents peuvent donc être entendus. Ces conseils offrent régulièrement aux résidents et aux membres de leur famille des occasions de discussion. Ils peuvent donc participer aux décisions qui concernent la vie quotidienne des résidents dans les milieux où ils vivent.

3. Promouvoir une image positive des personnes âgées, reconnaître leur contribution à la société

Le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux et territoriaux collaborent pour promouvoir une image positive des personnes âgées au Canada. Pour ce faire, ils investissent dans divers projets et prennent le temps, pendant l'année, de célébrer les aînés. Le 1er octobre marque la Journée nationale des aînés, une occasion offerte aux Canadiens de rendre hommage aux aînés partout au Canada.

Le programme **Nouveaux Horizons pour les aînés** (PNHA) est un programme fédéral de subventions et contributions de 70 millions de dollars. Il soutient financièrement des projets qui ont

des répercussions positives dans la vie des personnes âgées et dans leur collectivité. Les projets financés par le PNHA contribuent à une image positive des personnes âgées et à la reconnaissance de leur contribution à la société. Par exemple, le PNHA a financé le projet « Creating a Culture of Inclusion » de la Saskatchewan (2016 à 2019). Le projet visait à promouvoir des collectivités saines, accessibles, inclusives et sécuritaires où les aînés sont valorisés, inclus et soutenus au sein des collectivités rurales, semi-urbaines et francophones. Il était conçu également pour accroître la sensibilisation à la maltraitance des aînés et aux interventions pour la contrer et pour améliorer la façon dont les aînés sont représentés dans les médias. Il cherchait également à mieux éduquer le public afin de réduire l'âgisme en Saskatchewan et à réduire l'isolement des aînés en milieu rural dans le sud et le centre de la province ainsi qu'à Regina.

Au Manitoba, octobre a été proclamé **Mois des aînés et des anciens**. En Ontario, juin est le **Mois des aînés**. Le jour ou le mois des aînés et des anciens offre une occasion de célébrer les accomplissements des aînés. Il reconnaît leur importante contribution à l'évolution de la communauté.

Le **Plan d'action Un Québec pour tous les âges 2018 à 2023** prévoit que le Québec élabore une stratégie annuelle de sensibilisation pour valoriser la contribution des aînés auprès de l'ensemble de la population du Québec. Par ailleurs, le Secrétariat aux aînés soutient financièrement de nombreux projets locaux régionaux et nationaux portant sur la valorisation et la promotion d'une image positive des aînés dans la société.

En 2017, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a lancé **Shift : Nova Scotia's Action Plan for an Aging Population**. La vision centrale de cette stratégie est « qu'ensemble, les habitants de la Nouvelle-Écosse valorisent, encouragent et appuient les adultes âgés et leurs contributions à notre province. » La stratégie comporte 3 objectifs ou piliers : valoriser la contribution sociale et économique des adultes âgés, promouvoir la santé, un mode de vie actif et appuyer le vieillissement chez soi, en tissant des liens avec la communauté. Il engage 9 ministères gouvernementaux à mener des activités en appui aux trois objectifs.

Pratique prometteuse de la société civile – Réseau de l'Association nationale des centres d'amitié

Organisation : Association nationale des centres d'amitié (ANCA)

L'ANCA est régie par un conseil d'administration national qui comprend un Sénat, partie intégrante du Mouvement des centres d'amitié. Les sénateurs sont des personnes reconnues pour représenter un ensemble de valeurs fondamentales qui reflètent l'histoire et l'évolution du Mouvement des centres d'amitié. Les sénateurs peuvent être appelés à fournir de l'information, des lignes directrices ou des conseils au Mouvement des centres d'amitié de temps à autre. Ils sont des modèles pour les jeunes Autochtones et sont des ambassadeurs très respectés du Mouvement des centres d'amitié.

L'Association nationale des centres d'amitié forme un réseau de plus de 100 centres d'amitié locaux et associations provinciales et territoriales à l'échelle du Canada. Les centres d'amitié offrent des programmes, des cours et du soutien aux Autochtones en milieu urbain tout en établissant des ponts pour combler les lacunes culturelles dans les collectivités. Tous les centres d'amitié offrent une forme de programmation ou d'espace de rencontre aux anciens et aux aînés de leur collectivité. Des

festivités et des célébrations sont organisées pour les honorer. Également, leurs compétences et leurs connaissances sont recherchées pour le soutien et la cérémonie afin que les protocoles des collectivités autochtones locales soient respectés.

Conjointement avec le rapport de la Commission de vérité et réconciliation publié en 2015, l'ANCA soutient un certain nombre d'appels à l'action pour ses membres urbains, ruraux et à distance. L'ANCA reconnaît que plusieurs de ses aînés autochtones sont des survivants des pensionnats indiens et les effets intergénérationnels se sont traduits par une hésitation à travailler dans des secteurs comme la santé, la justice, l'éducation, etc. Cela a nécessité l'élaboration de programme avec une perspective autochtone qui collabore avec des programmes urbains administrés par les centres d'amitié.

4. Favoriser le travail et le bénévolat des jeunes et des personnes âgées dans des cadres intergénérationnels

En 2018, plus de 24 millions de personnes ont fait du bénévolat, soit 79 % des Canadiens de 15 ans et plus. Les bénévoles d'âge mûr (nés entre 1918 et 1945) ont donné le plus grand nombre d'heures moyen par année¹⁴. Pour favoriser la participation des jeunes dans un contexte intergénérationnel, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont investi dans les programmes de subventions et contributions pour soutenir les projets pertinents.

Annoncé en 2016, comptant sur une enveloppe de 105 millions de dollars sur 5 ans à partir de 2016 jusqu'en 2017 et de 25 millions de dollars annuellement par la suite, le **Service jeunesse Canada** (SJC) est un programme de subventions et contributions. Il vise à promouvoir l'engagement civique auprès des jeunes canadiens de 15 à 30 ans. Le SJC donne aux jeunes canadiens la chance de participer à des projets de bénévolat significatifs qui ont des répercussions positives dans les collectivités à l'échelle du Canada. Les jeunes ont pu établir des relations intergénérationnelles grâce à leur implication et aux microsubventions. Ils ont participé à plusieurs projets, notamment :

- enseigner aux personnes âgées la façon d'utiliser la technologie;
- solliciter la participation des aînés autochtones;
- établir des activités de tricot dans la communauté, rassemblant des jeunes et des personnes âgées;
- promouvoir l'éducation musicale des personnes âgées;
- participer à des activités dans les soins de longue durée.

En Ontario, le **Programme de subventions aux projets communautaires pour l'inclusion des aînés** a été créé pour améliorer les soutiens communautaires aux aînés. Il fournit des fonds pour

¹⁴ Statistique Canada, [Le bénévolat, ça compte : aide encadrée et aide informelle apportées par les Canadiens et les Canadiennes en 2018](#)

appuyer les projets axés sur l'apprentissage, l'inclusion sociale, le bien-être psychologique et l'activité physique qui accueillent les aînés en tant que bénévoles et sont réalisés d'un bout à l'autre de la province par des organismes communautaires. En Alberta, en 2020, plusieurs organismes communautaires ont lancé une **communauté de pratique virtuelle** pour soutenir les organismes mettant sur pied des programmes intergénérationnels. Une subvention du gouvernement de l'Alberta a soutenu ce projet. De plus, une subvention a permis l'élaboration et la prestation de la programmation intergénérationnelle dans les bibliothèques du sud de l'Alberta. Au Québec, le **Plan d'action 2018 à 2023 Un Québec pour tous les âges** prévoit des mesures pour encourager la solidarité et le dialogue intergénérationnels.

Pratique prometteuse de la société civile – Queen's Community Connections Program (QCCP)

Organisation : Organisation nationale canadienne de défense des droits des aînés

Plus d'une centaine d'étudiants ont fait des demandes de participation comme bénévole depuis la création du programme, faisant des vérifications régulières auprès d'une liste d'anciens étudiants. Cette activité était ambitieuse parce que cette liste compte plus de 10 000 anciens étudiants de plus de 70 ans.

Ce programme a valu au QCCP une reconnaissance mondiale décernée par le Conseil pour l'avancement et le soutien en éducation (CASE). Cette organisation mondiale sans but lucratif est dédiée à l'avancement de l'éducation et partage l'objectif de défendre l'éducation comme moteur de transformation des vies et de la société.

5. Encourager les entreprises commerciales, les organismes à but non lucratif et les entreprises publiques à tenir compte des aînés en tant que consommateurs

Le vieillissement de la génération des baby-boomers est le facteur démographique le plus influent façonnant le marché canadien¹⁵. Les personnes âgées devraient donc être reconnues comme un important groupe de consommateurs ayant des besoins, des intérêts et des préférences spécifiques et communs. Les gouvernements, les fournisseurs de service et la société civile devraient tenir compte des points de vue des personnes âgées dans la conception des produits et la prestation des services¹⁶.

Des initiatives de sensibilisation sont entreprises aux paliers fédéral, provincial et territorial. Elles permettront d'améliorer la situation des personnes âgées relativement à l'accès aux services et à la protection des consommateurs.

Protection du consommateur de l'Ontario est un programme de sensibilisation initié par le ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs de l'Ontario et d'autres organismes publics agissant comme autorités administratives. Ce programme fait la promotion des

¹⁵ Bureau de la consommation, [Évolution de la structure d'âge des consommateurs canadiens](#)

¹⁶ UNECE, [Policy Brief – Older persons as Consumers](#)

droits du consommateur, dont les droits des personnes âgées, et de la sécurité publique. Le Ministère et ces autorités administratives veillent à l'application de plusieurs lois relatives à la protection du consommateur et à la sécurité publique en Ontario, mènent des enquêtes sur les cas de violation allégués et traitent les plaintes.

Tous les 2 ans, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse organise le sommet **Silver Economy Summit**, qui rassemble des gens issus de la communauté des affaires, d'organismes communautaires, du milieu universitaire, des fournisseurs de service, du gouvernement et des personnes âgées pour discuter des possibilités économiques présentes au sein d'une population vieillissante. Le sommet explore et célèbre la contribution économique des personnes âgées à l'économie en tant que travailleurs et entrepreneurs âgés, et en tant que consommateurs de produits et services.

6. Veiller à ce que les personnes âgées puissent atteindre et conserver une santé et des capacités fonctionnelles optimales en soutenant le développement de milieux et de logements adaptés à leurs besoins

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux collaborent à soutenir la santé et le bien-être des Canadiens âgés, notamment par la promotion d'initiatives communautaires amies des aînées.

Une collectivité-amie des aînés :

- reconnaît que les aînés ont une vaste gamme d'aptitudes et de connaissances;
- comprend les besoins des aînés qui sont liés à l'âge et y répondent;
- respecte les décisions et les choix de style de vie des aînés;
- protège les aînés vulnérables;
- reconnaît que les aînés ont beaucoup à offrir à leur communauté;
- reconnaît l'importance d'inclure les aînés dans toutes les sphères de la vie communautaire.

Le **programme Défi « Vieillir chez soi »** du Conseil national de recherches du Canada (CNRC) comporte 4 volets de recherche clés, soit la sécurité, la santé, l'intégration à la communauté et les normes. Les projets de recherche et de développement collaboratifs dans chaque domaine cible contribuent au but essentiel de permettre un vieillissement en toute sécurité et sain. Le programme vise à faciliter la participation des aînés dans leurs communautés élargies par le biais d'innovations adaptées à l'âge.

Depuis 2008, le gouvernement du Québec développe, coordonne, promeut et met en œuvre la démarche « Municipalité amie des aînés (MADA) » et son programme de soutien financier. En 2021, plus de 93,5 % de la population du Québec vit maintenant dans des communautés MADA. De plus, depuis 2012, le **programme Québec ami des aînés (QADA)** permet de soutenir financièrement des initiatives locales, régionales et provinciales visant à adapter les milieux de vie aux réalités des personnes aînées. Ce programme favorise la participation des aînés dans des environnements sains, sécuritaires et accueillants afin de leur permettre de rester chez elles, dans leur communauté, le plus

longtemps possible. Entre 2012 et 2020, plus d'un millier de projets à portées locale, régionale et nationale ont été soutenus par ce programme.

En 2020 et 2021, le gouvernement du Yukon a augmenté de 200 % le financement de fonctionnement versé à **ElderActive Recreation Association**. ElderActive offre des programmes et des services qui mobilisent les aînés dans leur communauté. De plus, en mars 2021, ElderActive a reçu un montant supplémentaire de 50 000 \$ en aide financière sur 5 ans dans le cadre du Yukon Northern Wellness Project (YNWP). Le YNWP est un partenariat entre le gouvernement du Yukon, l'Agence de la santé publique du Canada et une organisation non gouvernementale (ONG) (Recreation and Parks Association of Yukon). Ce projet a permis à ElderActive de présenter un programme de marche inclusive destiné aux Yukonais de 55 ans et plus.

Le **programme de subventions pour les collectivités amies des aînés de la Nouvelle-Écosse** offrent un financement aux administrations locales et aux organismes communautaires pour qu'ils s'engagent dans la planification et les projets qui mèneront à des communautés plus inclusives et amies des aînés. La subvention comporte 2 volets de financement : initiatives de planification de communautés amies des aînés, et projets communautaires axés sur des programmes et des soutiens pour l'inclusion des personnes âgées dans tous les aspects de la société.

Pratique prometteuse de la société civile – Aging your Way: Creating an Age-Inclusive Canada, Together, une série de conférences présentées par CanAge et la Bibliothèque publique de Toronto

Organisation : Organisation nationale canadienne de défense des droits des aînés

La Bibliothèque publique de Toronto (BPT) est l'une des bibliothèques publiques urbaines les plus fréquentées au monde et un chef de file dans la prestation de services innovateurs à ses clients de tous âges et tous horizons. En octobre 2020, la BPT et CanAge ont conclu un partenariat pour renforcer la capacité de chaque organisation à soutenir et mieux desservir les aînés. L'objectif était de proposer un plus grand nombre d'occasions offertes aux aînés pour apprendre, contribuer à leur communauté et bâtir une ville inclusive pour les aînés. La première étape de ce partenariat est le lancement d'une série de conférences éducatives sur le thème du vieillissement, Aging your Way: Creating an Age-Inclusive Canada, Together. Toutes les conférences sont présentées en format virtuel par la BPT et éduqueront et habiliteront les adultes âgées et les proches aidants sur une vaste gamme d'enjeux qui les touchent particulièrement.

8. Promouvoir une vie professionnelle plus longue et préserver la capacité de travailler

Au Canada, un nombre croissant de personnes âgées choisissent de rester sur le marché du travail ou d'y retourner. Certains font ce choix pour des raisons de gestion de leurs multiples responsabilités

financières, et d'autres pour soutenir les générations plus jeunes¹⁷. Partout au Canada, les gouvernements réfléchissent à des façons de promouvoir une participation des personnes âgées sur le marché du travail et dans leur communauté.

La prochaine section présente différentes mesures mises en place par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et les organisations de la société civile. Ces mesures encouragent le prolongement de la vie professionnelle et soutiennent les engagements de la Stratégie exécutoire régionale.

1. Offrir des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux offrent du soutien en vue de promouvoir des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie, souvent au moyen de programmes de formation financés publics.

Notamment, le gouvernement du Canada a conclu des **ententes relatives au développement du marché du travail** (EDMT) et des **ententes sur le développement de la main-d'œuvre** (EDM) avec les gouvernements provinciaux et territoriaux (PT). Ces ententes bilatérales aident les PT à concevoir et à réaliser des programmes d'emploi et des services qui aident les Canadiens à mettre à jour leurs compétences, acquérir une expérience de travail et lancer leur propre entreprise. Dans le cadre des EDMT financées par l'assurance-emploi (AE), une programmation plus intensive, notamment sous forme de formation axée sur les compétences et de subventions salariales, peut être proposée aux personnes sans emploi ayant des liens au programme d'AE (prestataires actuels ou anciens prestataires de l'AE, ou en fonction des cotisations à l'AE). Les programmes réalisés dans le cadre des EDM proposent une formation axée sur les compétences et une programmation sur l'emploi en insistant sur les personnes qui se sont éloignées davantage du marché du travail et celles qui souhaitent améliorer leurs compétences, permettant une programmation ciblée pour les personnes en situation de handicap et les travailleurs âgés. Ces ententes comportent un volet de financement ciblant les personnes vivant avec un handicap et peuvent également servir à soutenir les membres des groupes sous-représentés. De tels groupes peuvent comprendre les peuples autochtones, les jeunes, les femmes et les membres des communautés racisées.

Le gouvernement du Canada travaille directement avec les provinces et les territoires, ainsi qu'avec des organismes tiers, pour offrir des possibilités d'apprentissage à vie par le biais du programme **Compétences pour réussir**. Lors de l'élaboration du modèle de Compétences pour réussir, 9 compétences fondamentales et transférables ont été déterminées et validées. Outre les compétences en littératie et en numératie, le modèle de Compétences pour réussir comprend des compétences telles que les compétences numériques, l'adaptabilité, la collaboration, la créativité et l'innovation qui aideront les Canadiens, y compris les personnes âgées, à continuer de s'adapter à un marché du travail qui évolue rapidement. De plus, des outils d'évaluation et de formation mis au point tout au long du programme seront fournis gratuitement à tous les Canadiens, y compris les personnes âgées.

¹⁷ L'Institut Vanier de la famille, [Faits et chiffres : Les aînés et le travail au Canada](#)

Au moyen de méthodes en personne et virtuelles, ce programme permettra d'atteindre plus facilement les personnes âgées aux endroits qui leur conviennent et facilitera le vieillissement chez soi.

En Colombie-Britannique, le programme **Skills Training for Employment for Older Workers 55+** cible les personnes de 55 ans et plus. Ce programme vise à aider les travailleurs à surmonter les obstacles et à trouver un emploi durable. Il comprend l'acquisition de compétences et offre des soutiens à l'emploi qui sont déterminés selon les besoins du participant. Les programmes sont offerts à l'échelle de la Colombie-Britannique et sont spécialement conçus pour les travailleurs âgés. Il y a notamment les programmes From Retired to Rehired – Putting Your Experience to Work, Vintage Advantage, AMPED (Assisting Mature Persons in Employment Development), Experience Matters!, Experience Works, Encore – The 55+ Advantage et Encore Careers.

L'Université du Yukon, en partenariat avec les gouvernements canadien et yukonais, offre le programme **Older Workers Program**. Pendant ce programme de 13 jours, les participants ont l'occasion d'accroître leur employabilité et développer des options de cheminement professionnel. Ils obtiennent également des renseignements sur les pratiques canadiennes en matière d'emploi, participent à un stage professionnel étendu et mettent à jour leurs compétences en littératie liée au travail et en informatique.

Le tout premier programme du gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard, **Plan d'action pour la santé et le mieux-être des aînés**, comprend des mesures visant à promouvoir la participation des travailleurs âgés au marché du travail notamment en sensibilisant les employeurs aux avantages d'embaucher et de retenir les travailleurs âgés. Le plan d'action comprend également des formations supplémentaires offertes aux fonctionnaires et aux fournisseurs de services d'aide à l'emploi afin de soutenir les aînés et les personnes approchant l'âge de la retraite à trouver des occasions d'emploi.

En 2019, le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador a lancé le programme **The Way Forward on Workforce Development**. Ce plan gouvernemental provincial vise à renforcer la capacité de la main-d'œuvre de la province et à soutenir une économie productive fondée sur le savoir. Le plan tient compte des besoins d'emploi uniques des peuples autochtones, des personnes vivant avec un handicap, des jeunes, des travailleurs âgés, des femmes et des nouveaux arrivants.

Au Québec, en plus d'avoir accès à la **Mesure de formation de la main-d'œuvre** à l'intention des individus qui vise à aider les personnes à intégrer le marché du travail et à s'y maintenir par le biais de l'acquisition de compétences en demande sur le marché du travail, les travailleurs expérimentés ont notamment accès à l'**Initiative ciblée pour les travailleurs expérimentés**. Des formations d'appoint peuvent être offertes à temps partiel et de courte durée dans le cadre de cette mesure qui constitue une mesure de soutien aux travailleuses et travailleurs expérimentés qui rencontrent des obstacles dans leurs démarches de recherche d'emploi.

2. Lutter contre le chômage à tout âge, réduire les inégalités financières, la pauvreté et l'écart salarial entre les sexes

L'égalité des genres et la diversité sont essentielles pour créer un pays prospère qui reflète les valeurs canadiennes et déploie son plein potentiel. Lorsque chaque Canadien a l'occasion de réussir,

tous les Canadiens en bénéficient. D'importants avancements ont été réalisés au cours des 50 dernières années en matière d'égalité des genres et de diversité. Toutefois, la pandémie de COVID-19 a mis ce progrès en péril¹⁸.

Sur le marché du travail, les femmes ont été touchées plus durement, et les emplois qu'elles occupaient se rétablissent plus lentement. Le 11 février 2021, le gouvernement du Canada a lancé, dans le cadre du Programme de promotion de la femme, un appel de propositions, assorti d'une enveloppe de 100 millions de dollars, intitulé **Fonds de réponse et de relance féministes**. Ce Fonds permettra aux organisations de répondre à une vaste gamme d'enjeux et d'accélérer le progrès en matière d'égalité des genres. Il aidera également à assurer que la réponse du Canada et la relance après la COVID-19 sont inclusives relativement à la diversité des femmes, y compris les femmes âgées.

En 2018, le gouvernement du Canada a publié sa toute première **Stratégie de réduction de la pauvreté**. Cette stratégie s'appuie sur la vision d'une vie dans la dignité pour tous les Canadiens et qu'ils méritent d'être traités équitablement. Ils doivent, notamment, avoir les moyens et la capacité de croître et de participer pleinement au développement de leur communauté, y compris les aînés. Dans l'ensemble, cette stratégie comprend des investissements qui viennent soutenir le bien-être social et économique de tous les Canadiens. D'après le document Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté – mise à jour, un grand nombre de personnes âgées se sont sorties de la pauvreté. En 2019, 349 000 personnes âgées vivaient dans la pauvreté (5,4 %), une diminution de plus de 20 % par rapport à 2015. Cette baisse peut être attribuée à l'augmentation du complément du SRG pour les personnes âgées seules et à faible revenu, mise en œuvre en juillet 2016. Entre 2015 et 2019, il y a eu une diminution de 41 000 aînés célibataires vivant sous le seuil de pauvreté officiel du Canada¹⁹.

Dans les provinces et territoires, plusieurs programmes ciblés ont été mis en place pour améliorer l'accès aux possibilités d'emploi aux groupes de population vulnérable. Ces programmes visaient à améliorer l'accès pour les personnes âgées. Les programmes misaient sur l'acquisition de compétences et les services-conseils aux travailleurs qui souhaitaient réintégrer le marché du travail.

Au Manitoba, le programme **L'âge est un atout** aide les personnes âgées à intégrer ou réintégrer le marché du travail en offrant une formation de 12 semaines en classe. Ce programme comprend plusieurs volets : les compétences essentielles, la recherche d'emploi, le bien-être, la formation spécialisée, les cours de qualification à court terme, la construction de l'estime de soi et un stage de travail de 2 semaines.

Dans le cadre de son **Plan d'action sur la main-d'œuvre**, le Québec a annoncé 2 actions touchant les travailleurs expérimentés, soit la mise en place d'une subvention salariale pour les travailleurs expérimentés qui travaillent à temps partiel, ainsi qu'une nouvelle mesure permettant aux entreprises

¹⁸ Gouvernement du Canada, [Budget 2021](#)

¹⁹ Statistique Canada, [Statistiques du faible revenu selon l'âge, le sexe et le type de famille économique](#)

de couvrir 85 % des coûts (jusqu'alors 50 %) liés à l'élaboration de moyens facilitant l'embauche et le maintien en emploi, notamment la prolongation de la vie professionnelle.

En Ontario, le **Programme pour la sécurité économique des femmes** vise à aider les femmes à faibles revenus à obtenir un emploi. Cette formation leur permet d'acquérir les compétences, les connaissances et l'expérience nécessaires pour trouver un emploi ou lancer une petite entreprise et augmenter leur sécurité financière.

En Saskatchewan, le programme **Workforce Development Program** du ministère de l'Immigration et de la formation professionnelle aide les participants admissibles à se préparer à l'emploi, à trouver un emploi et à le conserver. Il offre une gamme complète de soutiens, de programmes et de services individuels et de groupe qui permettent aux participants de se préparer à l'emploi, d'entrer sur le marché du travail et de conserver leur emploi. Le programme peut comprendre des évaluations des aptitudes professionnelles, des consultations, la préparation à l'emploi, les aptitudes à la vie quotidienne, des études de base, des compétences pour occuper des emplois de premier échelon, une expérience de base, un encadrement professionnel, un perfectionnement professionnel et des soutiens à l'emploi individualisés. Même si le programme ne cible pas précisément les personnes âgées, ces dernières peuvent y participer si elles sont autorisées par la loi à travailler au Canada et qu'elles se butent à des obstacles pour obtenir et conserver un emploi.

De plus, en Saskatchewan, le programme **Initiative ciblée pour les travailleurs âgés (ICTA)** du ministère de l'Immigration et de la Formation professionnelle appuie les travailleurs âgés de 55 à 64 ans qui sont actuellement sans emploi et sont autorisés par la loi à travailler au Canada, mais qui ne possèdent pas les compétences requises pour obtenir et conserver un emploi. Ce programme aide les personnes à cibler des emplois qui tirent profit de leurs compétences transférables pour augmenter leurs possibilités de revenus et trouver des postes qui correspondent à leurs intérêts personnels et à leurs objectifs de vie à l'étape où elles sont rendues.

3. Encourager les employeurs à garder en poste ou à embaucher des travailleurs âgés et à valoriser leur expérience

Différents obstacles empêchent les travailleurs de rester à l'emploi ou les poussent à prendre leur retraite. Les travailleurs âgés peuvent être confrontés à certains défis, tels que :

- l'âgisme;
- le manque d'éducation et d'accès à la formation;
- la difficulté à trouver un emploi et à présenter une demande d'emploi;
- les problèmes de santé, d'équilibre entre le travail et la vie personnelle, et l'absence de mesures d'adaptation;
- les mesures dissuasives ou le manque d'incitatifs au travail du système de revenu de retraite.

Pour mieux comprendre les défis propres au marché du travail auxquels bon nombre de Canadiens âgés sont confrontés et pour promouvoir leur participation au marché du travail, le gouvernement du Canada a publié un rapport intitulé **Promouvoir la participation des Canadiens âgés au marché**

du travail – Des initiatives prometteuses²⁰. Ce rapport présente des données contextuelles sur la population canadienne vieillissante. Il permet de prendre connaissance des principales tendances de la participation des aînés au marché du travail, et des défis auxquels ils sont confrontés sur le marché du travail. Il passe également en revue les initiatives mises en œuvre par les gouvernements et les organisations pour réduire les obstacles à la participation des travailleurs âgés et les encourager à rester au travail. Finalement, il présente des initiatives prometteuses de promotion de la participation des Canadiens aînés au marché du travail.

À l'échelle provinciale, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a collaboré avec le centre Nova Scotia Centre on Aging de l'Université Mount Saint Vincent pour mener des recherches sur les obstacles auxquels les travailleurs âgés sont confrontés dans la province. Ces travaux ont contribué à renforcer les soutiens accordés aux travailleurs âgés dans les centres d'emploi de la province. Les centres embauchent des spécialistes en matière de mobilisation qui travaillent directement avec les employeurs sur les problèmes de recrutement et de maintien en poste, y compris les avantages d'embaucher et de garder des travailleurs âgés au sein de l'effectif.

Pratique prometteuse d'une organisation de la société civile – Cog@Work

Organisation : Réseau des Centres d'excellence (RCE) AGE-WELL – réseau canadien axé sur les technologies et le vieillissement

Cog@Work est un programme qui cible la recherche et le réseautage pour permettre aux employeurs de fournir des modèles de milieux de travail abordables, durables et inclusifs aux employés atteints de troubles cognitifs légers et de démence (TCL|Dem). La main-d'œuvre vieillissante et la détection précoce révèlent une augmentation exponentielle du nombre de travailleurs qui développent des TCL|Dem au travail. Pour offrir un soutien aux travailleurs atteints de TCL|Dem, nous établissons des partenariats en vue de préparer une preuve de concept du monde réel et développer progressivement les technologies de soutien pertinentes qui émergeront de l'évaluation évolutive des résultats annuels. Le maintien en emploi de ce groupe « invisible » de travailleurs préservera leurs droits et leur participation citoyenne et aura une incidence positive sur l'économie en général, tout en réduisant les coûts du système de filet social.

9. Permettre de vieillir dans la dignité

Les personnes âgées ne forment pas un groupe homogène et les défis auxquels elles sont confrontées pour la protection ou la jouissance de leurs droits varient grandement. Bien que certains continuent de mener une vie active dans leur communauté, bon nombre sont confrontés à l'itinérance, au manque de soins adéquats ou à l'isolement.

²⁰ Emploi et Développement social Canada, [Promouvoir la participation des Canadiens âgés au marché du travail - Des initiatives prometteuses](#)

La santé et le bien-être sont essentiels pour mener une vie aussi pleine que possible. Les aînés ne font pas exception. Une bonne vie comprend la participation aux activités et vivre des expériences significatives et d'inclusion.

Il est important de permettre aux aînés de satisfaire à leurs besoins humains fondamentaux de socialisation et de plénitude et d'aider la société à mieux faire face au vieillissement de la population. Actuellement, environ la moitié des aînés ont une participation sociale restreinte. Cette participation est un élément essentiel pour les aînés, et son déclin a été associé à de sérieux problèmes de santé, y compris un risque de mortalité plus élevé de 29 %²¹.

Cette section portera sur la façon dont les mesures mises en place par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et les organisations non gouvernementales ont contribué à protéger les droits des personnes âgées et la dignité des aînés, promouvoir leur autonomie, leur autodétermination et leur participation à la société, selon les engagements de la Stratégie régionale d'exécution.

1. Protéger la jouissance, par les personnes âgées, de tous leurs droits fondamentaux et leur dignité, promouvoir leur autonomie, leur indépendance et leur participation à la vie sociale

Le gouvernement du Canada collabore étroitement avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et d'autres intervenants pour promouvoir et établir des **collectivités-amies des aînés (CAA)**, au Canada et dans le monde. Le gouvernement fédéral soutient le développement du modèle des CAA partout au Canada. Pour ce faire, il rassemble les partenaires et met à la disposition des gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi qu'à des organisations non gouvernementales des outils et des ressources en plus de favoriser l'échange d'information et de bonnes pratiques entre les gouvernements provinciaux et territoriaux, les organisations non gouvernementales et la communauté internationale.

Le **Fonds stratégique pour la démence : Initiative de sensibilisation** du Canada a pour priorité de soutenir les initiatives de sensibilisation et vise à encourager et appuyer les communautés afin qu'elles deviennent plus inclusives. Cette sensibilisation à l'inclusivité des personnes atteintes de démence et la réduction de stigmatisation permettent aux personnes atteintes et à leurs proches aidants d'espérer avoir un meilleur accès aux services qui sont offerts dans leurs communautés et être mieux servis, globalement, y compris comme consommateurs.

Les provinces ont également établi des mécanismes pour protéger la jouissance des droits des personnes âgées. Par exemple, au Manitoba, la **Commission des droits de la personne du Manitoba** reçoit les plaintes des personnes qui ont vécu de la discrimination fondée sur l'âge et des aspects ou des motifs liés à l'âge. La Commission assure la médiation et fait enquête sur ces plaintes de discrimination. Les plaintes fondées sont entendues et si elles sont prouvées, des ordonnances sont prises pour y remédier. La Commission fait également la promotion des principes des droits de la

²¹ Melanie Levasseur, *Policy Options*, [Social participation is critical to seniors' health](#)

personne dans sa politique, la recherche et le travail de défense des droits. En 2020, la Commission a publié un rapport intitulé « A Human Rights Based Approach to the COVID-19 Pandemic: Principles and Actions ». Le rapport souligne les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les aînés du Manitoba et présente les mesures à entreprendre pour diminuer les effets disproportionnés de cette urgence de santé publique sur les aînés.

Pratique prometteuse d'une organisation de la société civile – Formation à la résilience destinée aux aînés anglophones du Québec

Organisation : Aînés Action Québec (AAQ)

Le projet Résilience d'AAQ comprend une série de modules de formation accessibles en ligne aux membres et visant à enseigner les compétences de résilience (résilience et conscience de soi; renforcement du caractère; compétence et confiance; contribution; connexion; affronter et contrôler) aux aînés anglophones du Québec.

2. Soutenir les infrastructures et les dispositifs d'aide nécessaires à la prévention de toutes les formes de maltraitance et de violence envers les personnes âgées

La maltraitance des aînés reste un problème social grave, mais souvent caché, qui affecte la vie de milliers de personnes âgées au Canada. En 2015, plus de 9 900 aînés (65 ans et plus) ont été victimes de crimes violents rapportés à la police au Canada. De ces victimes, un tiers (33 %) était maltraité par un enfant adulte, un partenaire de vie, un membre de la fratrie ou de la famille élargie (60 pour 100 000). 6 victimes aînées sur 10 (60 %) étaient des femmes, soit un taux de 26 % supérieur aux victimes aînées hommes.

Dans l'ensemble, les aînés victimes de violence familiale rapportée à la police étaient le plus probablement maltraités par un membre de la famille élargie (30 %), un enfant adulte (30 %) ou un partenaire de vie (28 %). La violence physique contre les aînés était la forme de violence familiale la plus souvent rapportée à la police²².

Le gouvernement du Canada reconnaît que la maltraitance envers les aînés est un problème grave affectant bon nombre de personnes âgées au Canada. Le *Code criminel* renferme un ensemble complet d'infractions et de dispositions sur la détermination de peines pour lutter contre la maltraitance et la négligence des aînés. Les récentes modifications aux dispositions sur la détermination des peines apportées au *Code criminel* se penchent précisément sur les facteurs qui augmentent la vulnérabilité des victimes âgées. La première modification exige que les tribunaux considèrent comme un facteur aggravant, lors de la détermination de la peine d'une personne pour fraude, que l'infraction « a eu d'importantes répercussions sur les victimes compte tenu de leur situation personnelle, y compris leur âge, leur santé et leur situation financière ». La seconde modification a codifié la common law et exige des tribunaux qu'ils considèrent comme un facteur aggravant lorsque des preuves démontrent qu'une infraction a eu d'importantes répercussions sur la

²² Statistique Canada, [Affaires de violence familiale envers les aînés déclarés par la police](#)

victime, compte tenu de son âge et d'autres situations personnelles telles que sa santé et sa situation financière (c'est-à-dire, pour toutes les infractions au *Code criminel* et non seulement les cas de fraude).

En 2017, le gouvernement du Canada a lancé ***Il est temps : la stratégie du Canada pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe*** et s'est engagé à verser plus de 219 millions de dollars pour prévenir la violence fondée sur le sexe (VFS), aider les survivants de VFS et leurs familles, et promouvoir la réponse des systèmes juridiques. Par le biais de ce financement, un Fonds national de co-investissement pour le logement s'échelonnant sur dix ans a été établi, pour offrir à plus de Canadiens un chez-soi. Le financement appuie la création ou la réparation et rénovation d'au moins 7 000 lieux de refuge pour les survivants de violences familiales. En outre, plus de 50 millions de dollars ont été investis pour mettre au point des pratiques prometteuses visant à aider les survivants et leurs familles. Jusqu'à maintenant, plus de 345 nouveaux partenariats ont été créés pour élaborer une formation sur la prestation de services éclairés sur la sécurité et les traumatismes culturels, transformer les soins pour les survivants de VFS LGBTQ2S et mettre à l'essai de nouveaux soutiens pour aider les survivants de VFS à s'y retrouver dans le système juridique.

La pandémie de COVID-19 a créé des défis sans précédent pour les personnes victimes de VFS et les organisations qui leur offrent des soutiens et des services. Pour appuyer les personnes les plus vulnérables au Canada, en 2020 et 2021, le gouvernement du Canada a investi 100 millions de dollars en financement d'urgence en réponse à la COVID-19 pour plus de 1 200 refuges, centres de victimes d'agressions sexuelles et organismes au service des femmes et autres types d'organismes, qui ont fourni des soutiens et des services à plus de 1,1 million de femmes et d'enfants victimes de violence fondée sur le sexe.

Les provinces ont également mis en place des initiatives qui appuient la prévention de la maltraitance et de la violence envers les aînés. Par exemple, en Colombie-Britannique, la **BC Association of Community Response Networks** aide à la prévention de la maltraitance des aînés et offre des activités d'éducation. Elle collabore également avec les organismes communautaires à l'échelle de la Colombie-Britannique afin de mieux prévenir la maltraitance des aînés et y réagir. En mars 2020, on comptait 81 réseaux d'intervention communautaire. Il y a notamment :

- un réseau provincial francophone;
- des réseaux LGBTQ sur l'île de Vancouver et sur Lower Mainland;
- plusieurs réseaux autochtones actifs dans les 233 communautés de la Colombie-Britannique.

Au Québec, la *Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et tout autre personne majeure en situation de vulnérabilité* a été adoptée le 31 mai 2017. De plus, le 15 juin 2017, à l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes aînées, **le Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes aînées 2017 à 2022** a été annoncé. Ce plan témoigne de la volonté de mobiliser tous les acteurs concernés pour créer une société toujours plus respectueuse des personnes aînées, plus inclusive et bien traitante. Deux priorités d'action y sont mises de l'avant, soit la promotion de la bientraitance et la lutte contre la maltraitance matérielle et financière.

À Terre-Neuve-et-Labrador, le projet **Respect Aging** vise à éduquer et former divers publics cibles à la reconnaissance, la prévention et l'intervention en cas de violence contre les personnes âgées. La vision du projet est une province où les personnes âgées vivent sans peur, sans exploitation et sans violence. Elles devraient pouvoir vivre dans une communauté sûre et aidante. Le projet Respect Aging fait partie de l'initiative de prévention de la violence, et la formation est donnée par les organismes de prévention contre la violence de Terre-Neuve-et-Labrador, partout dans la province.

Par le biais de son programme de subvention pour la sécurité des aînés « **Seniors' Safety Grant** », la Nouvelle-Écosse finance des programmes communautaires pour la sécurité des aînés à travers la province. Ces programmes se penchent sur les préoccupations en matière de sécurité des personnes âgées en encourageant l'éducation et la sensibilisation à propos des enjeux de prévention de la maltraitance envers les aînés, de prévention du crime et de santé et sécurité. Les programmes améliorent la communication entre les personnes âgées et la police en fournissant des renseignements, des séances de sensibilisation et des services d'orientation aux personnes âgées de la Nouvelle-Écosse par contact direct avec le coordonnateur de la sécurité des aînés par le biais de visites à domicile et d'appels téléphoniques.

Lors de la première vague de la pandémie de COVID-19, la Nouvelle-Écosse a offert un financement d'urgence pour aider les programmes de sécurité des aînés à fournir un soutien direct aux personnes âgées devenues vulnérables en raison de l'isolement exigé par la pandémie. La plus grande marge de manœuvre de ce financement a permis aux programmes de sécurité des aînés de répondre rapidement aux besoins particuliers des personnes dans leurs communautés.

En mars 2021, le gouvernement de l'Alberta a accordé 750 000 \$ sur 2 ans au conseil « **Alberta Elder Abuse Awareness Council** », pour offrir un financement ponctuel aux 31 réponses communautaires coordonnées admissibles de la province à la maltraitance des aînés. Les réponses communautaires concertées sont des partenariats multidisciplinaires qui peuvent comprendre une vaste gamme de partenaires tels que des administrations locales, des organisations à but non lucratif, des entreprises, des fournisseurs de services de santé et des services de police.

3. Favoriser le développement de méthodes et de services innovants et de technologies et produits conviviaux et adaptés à tous les âges

La technologie a une incidence sur tous les aspects de la vie des Canadiens; elle change notre façon de magasiner, de travailler et d'obtenir des services. La technologie offre une occasion unique d'améliorer la santé et la qualité de vie des personnes âgées, de créer des solutions de soins de santé plus durables et d'ouvrir de nouvelles possibilités aux entreprises et au gouvernement²³.

En 2018, le gouvernement du Canada a investi 75 millions de dollars dans le **Projet pilote sur les aînés en santé** (PPAS). Le projet vise à encourager le vieillissement sain, augmenter l'indépendance

²³ AGE-Well, [The Future of Technology and Aging in Research](#)

et la qualité de vie, permettre aux aînés de vivre en toute sécurité à domicile grâce aux soutiens et aux soins appropriés et disséminer les pratiques exemplaires qui soutiennent le vieillissement sain.

En 2018, le gouvernement de l'Alberta a lancé le programme de subvention **Aging Well in Community**. Ce programme a aidé les organisations locales à améliorer la vie des personnes âgées en finançant des initiatives au sein des communautés. Le programme a ainsi aidé à éliminer certains obstacles au maintien à domicile des personnes âgées et à leur participation à leur collectivité. La subvention était accordée en fonction du respect des principes de collaboration, d'innovation, de durabilité et de données probantes.

Les propositions acceptées soutenaient l'élaboration de programmes et de services, des projets pilotes et des projets de recherche. Le programme aidera à traiter les questions comme l'âgisme, l'inclusion sociale et la prévention de l'exploitation des personnes âgées et à établir des collectivités-amies des aînés.

4. Rehausser les normes de qualité s'appliquant aux services sociaux et aux soins de santé et de longue durée intégrés et adapter continuellement l'état, la formation et les conditions de travail des professionnels de la santé

Le système public canadien de soins de santé est dynamique. Au cours des dernières décennies, les gouvernements ont procédé à des réformes pour suivre les changements qui ont une incidence sur notre société. Les fondements restent inchangés, la couverture universelle des services de soins de santé adéquats est assurée en fonction des besoins, plutôt qu'en fonction de la capacité de payer. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux se partagent les rôles et les responsabilités en matière de soins de santé.

Le modèle traditionnel des soins de santé primaires a bien servi les Canadiens. Toutefois, la population vieillissante, les taux croissants d'incidences des maladies chroniques et d'autres changements des tendances en matière de santé ont souligné le besoin d'un système de soins de santé qui maintient et continue de développer la capacité de répondre aux besoins changeants des Canadiens²⁴.

Services sociaux et services de santé intégrés et soins de longue durée

Services sociaux et services de santé intégrés

Plusieurs stratégies, processus et modèles de soins intégrés de services de santé et services sociaux intégrés ont émergé à l'échelle du Canada, plus particulièrement depuis l'an 2000. Les systèmes de prestation de services intégrés ont fait partie de la planification et de la prestation des services de santé dans la majorité des provinces canadiennes depuis les années 1970, principalement pour répondre aux enjeux de fragmentation des services, d'inefficacité du système et d'escalade des

²⁴ [Santé Canada, Le système des soins de santé du Canada](#)

coûts. Pour traiter ces problèmes, les gouvernements provinciaux, à l'exception du gouvernement ontarien, ont établi des agences de santé régionales²⁵.

En Ontario, le gouvernement prend des mesures supplémentaires pour établir un système de soins de santé interconnecté et intégré, centré sur les besoins des patients. Des **équipes Santé Ontario** sont mises en place pour proposer une nouvelle façon d'organiser et de fournir des services dans les communautés locales. Par le biais des équipes de Santé Ontario, les fournisseurs de soins de santé (y compris les hôpitaux, les médecins et les fournisseurs de soins à domicile) travailleront en tant qu'équipe coordonnée — quel que soit l'endroit où ils fournissent des soins. Le 25 février 2020, le gouvernement a annoncé son plan de modernisation de la prestation des soins à domicile et dans la communauté par les équipes Santé Ontario. Ces équipes assumeront progressivement la prestation des soins dans le cadre d'un modèle de service intégré et centré sur le patient. Le gouvernement de l'Ontario continuera de travailler avec ses partenaires de soins de santé jusqu'à ce que les équipes de santé de l'Ontario soient pleinement établies partout dans la province et que tout le monde soit appuyé par une équipe.

Soins de longue durée

D'après les données du recensement, en 2016, près de 160 000 personnes vivent dans les établissements de soins de longue durée (SLD) au Canada²⁶. Bien que la *Loi canadienne sur la santé* définit les services de santé qui doivent être inclus dans le programme d'assurance-maladie de chaque province pour pouvoir obtenir l'aide fédérale, les SLD ne sont pas compris. Les SLD sont plutôt considérés comme des soins de santé complémentaires. Au Canada, les établissements de soins de longue durée forment un amalgame d'établissements publics et privés, régis par les lois provinciales ou territoriales. Les établissements publics de SLD sont à but non lucratif et les établissements privés peuvent être à but non lucratif ou à but lucratif²⁷.

Tous les gouvernements provinciaux et territoriaux ont mis en place des lois, des règlements et des normes régissant les établissements de SLD.

Au Manitoba, les 125 maisons de soins personnels autorisées (c'est-à-dire, lits de soins de longue durée) doivent satisfaire à un ensemble minimal de normes garantissant les soins sécuritaires et adéquats aux résidents. Le *Personal Care Home Standards and Licensing Regulation*, pris en vertu de la *Health Services Insurance Act*, établit ces normes. Selon cette loi, Manitoba Health and Seniors Care délivre les permis et surveille les maisons de soins personnels. Des visites des établissements sont faites régulièrement. Les problèmes ou les préoccupations soulevés pendant une visite doivent être corrigés dans un délai donné.

²⁵ Izzat Jiwani, PhD and Marie-Josée Fleury, PhD, Associate Professor, *Integrated Journal of Integrated Care*, [Divergent modes of integration: the Canadian way](#)

²⁶ Bibliothèque du Parlement, [Comment les foyers de soins de longue durée sont-ils financés et réglementés au Canada?](#)

²⁷ Bibliothèque du Parlement, [Comment les foyers de soins de longue durée sont-ils financés et réglementés au Canada?](#)

Au Yukon, le gouvernement gère les 4 maisons de soins de longue durée. Elles sont homologuées par Agrément Canada selon les normes nationales d'excellence de qualité des soins et des services.

Les normes de l'Alberta, *Continuing Care Health Service Standards*, mises à jour en 2018, s'appliquent aux soins à domicile et aux soins en établissement. Ces normes aident le personnel à offrir des soins de qualité, complets et individualisés selon les besoins évalués de chaque client. La conformité aux normes est exigée des fournisseurs de services de soins continus financés publiquement et des audits d'inspection sont régulièrement menés.

La pandémie de COVID-19 a révélé des problèmes systémiques dans les établissements de soins de longue durée partout au pays. Pour commencer à se pencher sur ces questions, à l'été 2020, le gouvernement du Canada a accordé un financement de 740 millions de dollars aux provinces et aux territoires par le biais de l'Accord sur la relance sécuritaire afin d'aider les populations vulnérables, y compris les mesures de prévention et de contrôle des infections pour protéger les résidents des établissements de soins de longue durée et les personnes qui reçoivent des soins à domicile et des soins palliatifs. De plus, le gouvernement du Canada a adapté son programme d'infrastructure Investir dans le Canada pour répondre aux répercussions de la COVID-19. Un nouveau volet temporaire Résilience à la COVID-19 a été créé pour offrir aux provinces et aux territoires une marge de manœuvre accrue qui leur permettra d'utiliser les ressources en place pour financer des projets à démarrage rapide et à court terme, y compris des infrastructures de soins de santé telles que les centres d'hébergement et de soins de longue durée.

De plus, le gouvernement du Canada a fourni un financement de 6,4 millions de dollars sur 2 ans, à partir de l'exercice 2020 à 2021, à Excellence en santé Canada (anciennement la Fondation canadienne pour l'amélioration des services de santé et l'Institut canadien pour la sécurité des patients) pour élargir son initiative SLD+. Cette initiative soutient la préparation aux pandémies dans plus de 1 500 établissements de soins de longue durée et résidences pour personnes âgées avec un encadrement et un financement d'amorçage pour aider à combler les lacunes en matière de prévention et de contrôle des infections.

Le gouvernement du Canada a accueilli la nouvelle selon laquelle 2 organismes indépendants d'élaboration de normes, l'Organisation de normes en santé et l'Association canadienne de normalisation, lancent un processus visant à aider à aborder les problèmes systémiques affectant les établissements de soins de longue durée partout au pays. Travaillant en étroite collaboration avec le Conseil canadien des normes du Canada, leurs travaux visant à élaborer 2 nouvelles normes nationales complémentaires pour les soins de longue durée aideront à éclairer la discussion continue avec les provinces et les territoires sur l'amélioration de la qualité de vie des aînés dans les établissements de soins de longue durée.

En septembre 2020, les IRSC et les partenaires nationaux et provinciaux, y compris Excellence en santé Canada, ont lancé le programme **Renforcer la préparation des établissements de soins de longue durée à la pandémie**. Cet investissement de 3,4 millions de dollars a permis à 22 équipes de mise en œuvre scientifique de collaborer avec des établissements de soins de longue durée afin d'évaluer la mise en œuvre et la viabilité des interventions pratiques et des politiques prometteuses conçues pour améliorer la préparation des établissements de soins de longue durée à la pandémie.

Ainsi, le Canada a lancé en décembre 2020 le projet pilote de soins de santé de longue durée (SSLD) pour contribuer à contrer les pénuries de main-d'œuvre dans les soins de longue durée et les soins à domicile (38,5 millions de dollars sur 2 ans). Le projet pilote permettra :

- de mettre à l'essai un nouveau modèle de recrutement et de formation pour les aides aux soins de soutien (formation en ligne, apprentissage intégré au travail et microaccréditation);
- élaborer une voie à suivre pour aider les nouveaux travailleurs à améliorer leur microaccréditation en vue d'obtenir un certificat complet pour viser un perfectionnement professionnel;
- explorer comment améliorer la cohérence à travers le secteur en ce qui a trait aux programmes de formation, aux exigences de travail et aux compétences essentielles, en vue de créer des normes communes.

5. Soutenir la recherche sur les processus de vieillissement au niveau de l'individu et de la population afin de mieux répondre aux nouveaux besoins des sociétés vieillissantes

La recherche est importante pour l'amélioration de la santé et du bien-être des aînés. Les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) investissent dans la recherche liée à la santé des personnes âgées par le biais de leur Institut du vieillissement. Entre l'exercice 2015 à 2016 et 2019 à 2020, les IRSC ont investi 450 millions de dollars dans la recherche sur le vieillissement, y compris la recherche afin de promouvoir le vieillissement en santé et pour se pencher sur les causes, la prévention, le dépistage, le diagnostic, le traitement, les systèmes de soutien et la palliation pour une vaste gamme de problèmes de santé liés au vieillissement. Par exemple, en 2009, les IRSC ont établi l'Étude longitudinale canadienne sur le vieillissement (ÉLCV). L'ÉLCV est une collaboration de recherche nationale qui regroupe plus de 160 chercheurs provenant de 26 universités. L'ÉLCV est une étude longitudinale à grande échelle à laquelle 50 000 personnes participent jusqu'en 2033. L'ÉLCV générera des preuves très utiles qui permettront de comprendre les déterminants du vieillissement en santé pour contribuer à guider les décideurs à créer des possibilités fondées sur des données probantes afin d'améliorer la santé de tous les Canadiens et leur permettre de vieillir en santé.

De plus, en 2014, les IRSC ont commencé à financer le Consortium canadien en neurodégénérescence associée au vieillissement (CCNV). Cette initiative réunit plus de 300 chercheurs et cliniciens à l'étendue du Canada dans le but d'accélérer les progrès dans la recherche sur les maladies neurodégénératives associées à l'âge, y compris la maladie d'Alzheimer et d'autres formes de démence.

Le gouvernement du Canada joue un rôle actif dans la promotion de l'innovation dans le développement de technologies adaptées aux aînés. Par exemple, le gouvernement du Canada a investi 44 millions de dollars sur 6 ans (de 2015 à 2021) dans le **Centre for Aging and Brain Health Innovation** (CABHI). Le CABHI soutient le développement, la mise à l'essai et la commercialisation des produits et services visant à soutenir la santé cérébrale et le vieillissement, plus particulièrement la démence.

En 2017, le ministre de la Santé de la Colombie-Britannique a soutenu le projet **Raising the Profile**. Les activités de recherche menées dans le cadre du projet visaient à accroître les connaissances du secteur des services communautaires aux aînés de la Colombie-Britannique et à renforcer sa capacité. Un rapport fournit les cadres de compréhension et les données probantes sur le rôle du secteur dans la promotion de la santé, du bien-être et de la résilience des aînés.

Pratiques prometteuses d'une organisation de la société civile – initiative OA-INVOLVE

Organisation : Réseau des Centres d'excellence (RCE) AGE-WELL – réseau canadien axé sur les technologies et le vieillissement

OA-INVOLVE établit les modèles de pratique exemplaire pour la participation active des aînés aux projets portant sur le vieillissement et la technologie afin de soutenir le développement technologique multidisciplinaire et adapté pour améliorer l'indépendance, la santé, le bien-être et la qualité de vie des aînés.

6. Promouvoir la participation à la vie sociale et communautaire des personnes atteintes de démence et de troubles mentaux ou du comportement et de leurs aidants naturels

Le nombre de Canadiens atteints de démence croît de manière constante, créant une demande plus élevée pour les aidants et les systèmes de soins de santé au pays.

Entre 2016 et 2017, plus de 432 000 aînés canadiens (65 ans et plus) étaient atteints de démence. Les deux tiers des Canadiens ayant reçu un diagnostic de démence sont des femmes de 65 et plus²⁸. La recherche émergente indique que des facteurs de risques non modifiables de la démence, comme la génétique, touchent les femmes de manière plus significative que les hommes. En 2011, on estime à 8,3 milliards de dollars les coûts annuels de soins de santé et les coûts engagés par les aidants attribuables à la démence au Canada. D'ici 2031, ces coûts devraient doubler pour atteindre 16,6 milliards de dollars²⁹.

La stratégie nationale sur la démence du Canada, publiée en juin 2019, identifie des principes communs et des objectifs nationaux pour aider à guider les activités liées à la démence par tous les ordres de gouvernement, les organisations non gouvernementales, les communautés, les familles et les individus. Les investissements fédéraux à l'appui de la stratégie comprennent un financement de 50 millions de dollars sur 5 ans à compter de 2019. La majeure partie de ce financement (40 millions de dollars) est administrée par l'intermédiaire du Fonds stratégique pour la démence (FSD), qui appuie diverses activités, notamment le développement et la mise en œuvre :

- d'une campagne nationale d'éducation/sensibilisation du public;

²⁸ Public Health Agency of Canada, [2020 Report to Parliament on the National Dementia Strategy](#)

²⁹ Agence de la santé publique du Canada, [Une stratégie sur la démence pour le Canada : Ensemble, nous y aspirons](#)

- des actions de sensibilisation ciblées;
- des initiatives qui soutiennent l'accès et l'utilisation des lignes directrices sur la démence.

Le gouvernement du Canada a également établi **l'Investissement en matière de démence dans les communautés** (4 millions de dollars par an) en 2018 pour soutenir des projets communautaires qui répondent aux défis associés à la démence en développant, testant, diffusant et mettant à l'échelle des initiatives, connaissances et outils. Les initiatives financées par l'IDC visent à optimiser le bien-être des personnes atteintes de démence et des proches aidants. Ces initiatives visent aussi à accroître les connaissances sur la démence et les facteurs de risque et de protection associés.

Les provinces et les territoires jouent un rôle de premier plan dans le soutien aux personnes atteintes de démence et à leurs aidants.

L'Alberta, la Saskatchewan et les Territoires du Nord-Ouest fournissent une aide financière à leurs organismes de la Société Alzheimer (OSA). Les OSA offrent des programmes et des services de soutien dans les collectivités et des activités de sensibilisation du public et d'acquisition de connaissances sur la démence.

La **Stratégie sur la démence de l'Ontario** constitue une série d'investissements dans des services communautaires pour permettre à la population atteinte de démence qui habite dans des logements communautaires et leurs familles de bien vivre dans leur communauté. Le gouvernement du Yukon, en partenariat avec l'Université du Yukon, offre un programme de formation gratuit pour les aidants appelé « **Shine a Light on Dementia** ».

7. Respecter l'autonomie, l'indépendance et la dignité des personnes âgées, notamment, mais non seulement en fin de vie

Au fil des ans, le gouvernement fédéral a pris des mesures pour améliorer l'accès aux soins palliatifs et la qualité de ces soins par différentes politiques, mesures d'aide financière et activités de recherche.

Le 4 décembre 2018, la ministre de la Santé fédérale a déposé au Parlement le [Cadre sur les soins palliatifs au Canada](#). Ce cadre présente une vision et des principes directeurs communs ainsi que des objectifs à court, moyen et long termes liés aux aspects suivants :

- formation et éducation destinées aux professionnels de la santé et autres soignants;
- façons de soutenir les fournisseurs de soins palliatifs;
- promotion de la recherche et la collecte de données;
- soutien à l'accès aux soins palliatifs sans égard au lieu de vie.

En vertu du *Code Criminel* fédéral, la **Loi canadienne sur l'aide médicale à mourir (AMM)** prévoit des exemptions pour les médecins et les infirmières praticiennes qui fournissent l'AMM et établit les critères d'admissibilité qui doivent être respectés et les protections qui doivent être appliquées avant que l'AMM puisse être légalement administrée. Cette loi a été promulguée en juin 2016 et a été récemment modifiée en mars 2021, élargissant l'accès aux Canadiens admissibles dont la mort

naturelle pourrait être devenue raisonnablement prévisible, ou pas. La [loi révisée](#) tient compte d'une étendue d'intérêts mis de l'avant pendant un processus de consultation publique en 2020. Parmi ces intérêts, l'autodétermination pour les personnes âgées et les adultes atteints de maladie chronique, l'autonomie personnelle, l'accès à des services de santé et la protection des personnes vulnérables étaient d'importance pour la majorité des Canadiens.

Au Canada, les provinces et les territoires sont responsables de la prestation des services de soins de santé et de la mise en œuvre et de l'application du *Code criminel*. À ce titre, chaque juridiction a adopté sa propre approche à l'égard de l'organisation et de la prestation des services d'AMM qui répond le mieux aux besoins uniques de sa population et correspond le mieux au système de prestation des soins de santé.

La ministre fédérale de la Santé a aussi créé un règlement pour appuyer la collecte et la déclaration des données sur les demandes d'AMM et l'administration de l'AMM au Canada. Santé Canada produit des [rapports annuels sur l'AMM au Canada](#)³⁰ qui fournissent au public des renseignements sur ce qui suit :

- qui demande l'AMM;
- pourquoi l'AMM est demandée;
- les circonstances dans lesquelles l'AMM est fournie ou ne l'est pas.

Le rapport annuel de 2020 sur l'AMM au Canada a indiqué que l'âge moyen des personnes au moment de recevoir l'AMM était de 75,3 ans. Cet âge est similaire pour les hommes (75,0 ans) et les femmes (75,5 ans) à l'échelle nationale. Le cancer (69,1 %) était l'affection sous-jacente indiquée le plus souvent dans la majorité des cas d'AMM. De plus, la majorité des personnes qui ont obtenu l'AMM ont reçu des soins palliatifs (82,8 %) ou ont eu accès à des services de soins palliatifs si elles le souhaitaient (88,5 %).

La plupart des gouvernements provinciaux et territoriaux ont des stratégies ou des politiques qui visent à améliorer les soins palliatifs.

Par exemple, le gouvernement de l'Alberta est responsable d'assurer que les services d'**aide médicale à mourir** respectent les dispositions du Code criminel et les normes de qualité et de sécurité. D'ailleurs, le programme **British Columbia Palliative Care Benefits** aide les résidents de la province qui ont atteint une étape finale d'une maladie mortelle à recevoir les soins palliatifs à domicile, peu importe leur âge. Les prestations couvrent les médicaments de soins palliatifs admissibles, les fournitures médicales et l'équipement.

³⁰ Santé Canada: [Deuxième rapport annuel sur l'aide médicale à mourir au Canada 2020](#)

8. Respecter l'autonomie, l'indépendance et la dignité des personnes âgées

Le Canada s'est engagé à améliorer le bien-être et la santé physique et mentale pendant toute la vie, en maintenant l'autonomie et en accroissant la participation des personnes âgées à la société.

Une façon de soutenir l'indépendance des aînés est de créer des milieux adaptés à l'âge. Des milieux adaptés aux aînés peuvent donner la possibilité et améliorer l'indépendance et la qualité de vie des aînés. Pour aider les collectivités à entreprendre ce processus, le gouvernement du Canada, en collaboration avec des partenaires clés, a proposé les **jalons pancanadiens des collectivités-amies des aînés**. Ces jalons décrivent les étapes qu'une collectivité doit suivre pour appliquer avec succès le modèle des collectivités-amies des aînés au Canada.

À l'échelle provinciale, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a introduit la loi **Life Partners in Long Term Care Act** en février 2020. Cette loi prévoit dans le texte de loi le droit des époux qui sont tous deux admissibles à être admis dans un établissement de soins de longue durée accrédité et financé par le Department of Health and Wellness de la province d'y être placés ensemble, quel que soit le niveau de soins auquel ils ont été évalués pourvu qu'ils nécessitent tous deux des soins qui doivent être prodigués dans un établissement.

À l'été 2019, le gouvernement de l'Ontario a mené de vastes consultations à l'échelle de la province auprès des aînés, des proches, des aidants et des organismes de soutien. La consultation a permis plus de 8 000 interactions de personnes provenant d'horizons divers aux quatre coins de la province. Plus de 5 000 personnes âgées de 65 ans et plus ont participé. Le gouvernement étudie attentivement les commentaires reçus et les utilisera pour éclairer une stratégie pangouvernementale visant à améliorer la vie des Ontariens âgés et leur permettre de :

- vieillir à domicile, dans leur communauté;
- rester en bonne santé, actifs et engagés socialement;
- vivre en sécurité;
- participer au marché du travail et à l'économie, s'ils le souhaitent.

Pratique prometteuse d'une organisation de la société civile – campagne de sensibilisation ÉVITER la fragilisation

Organisation : Réseau canadien des soins aux personnes fragilisées (RCSPF)

En travaillant avec le réseau pancanadien de chercheurs et cliniciens et d'experts en fragilité et en vieillissement du RCSPF, le RCSPF a mis au point ÉVITER la fragilisation – Prendre le contrôle – un programme autodirigé qui éduque les personnes âgées sur des mesures fondées sur des données probantes qu'elles peuvent adopter pour éviter la fragilisation, la démence et les maladies chroniques au fur et à mesure qu'elles avancent en âge. L'acronyme ÉVITER signifie É-Équilibrer son alimentation, V-Vérifier ses médicaments, I-Immuniser, T-Tenter de bien dormir, E-Entretenir des liens et R-Rester actif.

Le RCSPF travaille également avec une chaîne de pharmacies de détail au Canada sur le projet pilote ÉVITER la fragilisation - Prendre le contrôle, un outil d'évaluation du vieillissement en bonne santé avec certaines pharmacies de l'Ontario. Si le projet pilote est une réussite, le RCSPF chercherait des moyens de mettre en œuvre l'initiative à travers le Canada. Ce faisant, cette initiative permettrait aux pharmaciens d'intervenir et d'aider les personnes âgées à trouver des programmes et des services, leur permettant ainsi de vivre bien plus longtemps, de travailler plus longtemps s'ils le souhaitent et de vivre dans la dignité selon leurs propres conditions.

Droits de la personne des personnes âgées

La Charte canadienne des droits et libertés, qui fait partie de la Constitution du Canada, garantit l'égalité en droit, la protection égale de la loi, sans discrimination fondée sur l'âge ou d'autres motifs, y compris l'incapacité mentale ou physique, la race, la couleur, la religion, le sexe et l'orientation sexuelle. Ces garanties d'égalité protégées par la Charte s'appliquent à toute mesure prise par un gouvernement au Canada, qu'il soit fédéral, provincial ou territorial. Les lois fédérales, provinciales et territoriales interdisent également la discrimination en matière d'emploi, d'accès aux biens et services, de logement et d'autres domaines, dans les secteurs publics et privés, fondée sur les motifs interdits de discrimination, dont l'âge. De plus, la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, qui s'applique aux secteurs de compétence fédérale, reconnaît expressément la réalité de l'intersectionnalité en interdisant la discrimination fondée sur plusieurs motifs ou sur leurs effets combinés.

10. Aînés autochtones

Il est important de reconnaître que dans le contexte des Premières Nations, des Inuits et des Métis que les membres de la communauté reconnaissent une personne comme un ancien, pas forcément en raison de son âge, mais plutôt de sa sagesse, de ses compétences, ses expériences vécues et de ses connaissances. Par conséquent, toutes les personnes âgées ne sont pas vues comme des anciens, et tous les anciens ne sont pas des personnes âgées. Il est aussi important de noter que les identités des Premières Nations, des Inuits et des Métis sont très différentes. Conséquemment, les aînés autochtones ne peuvent être regroupés dans une approche pan-autochtone.

Le rôle du gouvernement du Canada

Le gouvernement du Canada reconnaît le rôle culturel distinct des aînés autochtones et les contextes uniques des personnes âgées autochtones – dont beaucoup sont touchés par les politiques et pratiques coloniales telles que le déplacement forcé, les pensionnats indiens et les mesures d'exclusion associées à la *Loi sur les Indiens*.

Le gouvernement du Canada s'est engagé à renouveler la relation de nation à nation, Inuits-Couronne, gouvernement à gouvernement entre le Canada et les Premières Nations, les Inuits et les Métis. Le gouvernement fédéral modernise ses structures pour permettre aux peuples autochtones d'accroître leur capacité et de soutenir la vision de l'autodétermination des Premières Nations, des Inuits et des Métis.

En 2016, dans le cadre de son engagement à faire avancer la réconciliation, le gouvernement du Canada a établi des mécanismes bilatéraux permanents avec des représentants gouvernementaux des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Ces mécanismes permettent d'identifier des priorités communes, d'élaborer conjointement des politiques et de suivre les progrès.

Le gouvernement du Canada soutient financièrement une vaste gamme de programmes qui viennent en aide aux personnes âgées des Premières Nations, des Inuits et des Métis.

Pour les membres des Premières Nations, des Inuits et des Métis, le **Programme d'aide à la vie autonome** du gouvernement fédéral fournit des soutiens sociaux non médicaux aux Autochtones admissibles, y compris des aînés, à domicile, dans les maisons collectives et les établissements. Le programme aide les personnes âgées à conserver leur indépendance aussi longtemps que possible et à rester dans leur maison et leur communauté. Ce programme donne également aux communautés autochtones le pouvoir de fournir des soins respectant la culture et des soutiens dans leur langue traditionnelle. Il contribue à réduire l'isolement social des aînés vivant sur les réserves, tout en favorisant la transmission du savoir ancestral.

Pour que des soins palliatifs respectueux de la culture puissent être prodigués sur les réserves et dans les communautés inuites, le gouvernement du Canada a créé le **Programme de soins à domicile et en milieu communautaire des Premières Nations et des Inuits**. Le programme fournit une gamme de services de soins de base à domicile et dans la collectivité aux Premières Nations et aux Inuits. Ce programme est fondé sur la communauté et géré par la communauté, et offre des services qui respectent la culture, sont accessibles et répondent aux besoins uniques de santé et de services sociaux des Premières Nations et des Inuits. Dans le budget fédéral de 2017, le gouvernement a annoncé un montant supplémentaire de 185 millions de dollars sur 5 ans en investissements pour les soins à domicile et les soins palliatifs. Cet investissement vise à bonifier le programme de soins à domicile et offrir aux communautés un accès aux services de soins palliatifs. Entre 2019 et 2020, le Programme de soins à domicile et en milieu communautaire a desservi 20 000 clients et les a aidés à vivre dans leur communauté en maintenant une très bonne qualité de vie.

Pour soutenir les communautés autochtones pendant la pandémie de COVID-19, au cours de l'année dernière, le gouvernement du Canada a versé plus de 1,1 milliard de dollars au **Fonds de soutien aux communautés autochtones**. L'aide financière a permis de soutenir les communautés et les organisations autochtones afin de répondre aux besoins à court terme liés à la COVID-19. Le fonds offrait une aide financière de soutien aux aînés pendant la pandémie, notamment pour contrer l'insécurité alimentaire, réduire l'isolement social et fournir des soutiens liés à la santé mentale.

11. Engagement du Canada au plan international

Le gouvernement du Canada participe activement aux initiatives internationales visant à renforcer les droits des personnes âgées, notamment :

- le Groupe de travail à composition non-limitée sur le vieillissement de l'Organisation des Nations Unies (ONU);

- la Décennie pour le vieillissement en bonne santé;
- le Programme pour le développement durable à l'horizon 2030 de l'ONU;
- la Campagne mondiale contre l'âgisme.

Participation du Canada au Groupe de travail à composition non-limité sur le vieillissement (Groupe de travail)

Le gouvernement du Canada participe à toutes les séances du Groupe de travail depuis le tout début, en 2011, et a contribué de manière importante par ses commentaires sur divers sujets abordés pendant les séances. Bon nombre d'initiatives entreprises par le gouvernement du Canada contribue directement à l'avancement des droits des personnes âgées. Notamment, des mesures qui encouragent l'épargne en vue de la retraite, les accords internationaux de sécurité sociale et la gestion publique des pensions. Le gouvernement a également lancé la toute première Stratégie de réduction de la pauvreté et créé le programme Nouveaux Horizons pour les aînés.

Participation du Canada à la Décennie pour le vieillissement en bonne santé de l'ONU

Le gouvernement du Canada collabore avec les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que des partenaires de la société civile pour les sensibiliser à la Décennie pour le vieillissement en bonne santé (Décennie). Il encourage les mesures visant le vieillissement en bonne santé et valorise les efforts mondiaux déployés pour traiter les enjeux du vieillissement. Le Canada travaillera également en partenariat avec l'OMS.

Le printemps dernier, le gouvernement du Canada a fourni à l'OMS un soutien financier pour mener des projets qui contribueront à la promotion de la Décennie. Le premier projet, « *Starting the Decade of Healthy Ageing 2020 to 2030 with the voices and engagement of older people* », établira le ton de l'engagement significatif des aînés et de leur famille, des aidants et des communautés pendant la Décennie.

Le deuxième projet, « *Guidelines to Develop and Sustain National Age-Friendly Programs* », soutiendra la nouvelle orientation sur la croissance et la durabilité des collectivités-amies des aînés. Les ressources développées grâce à ce projet viendront combler une lacune au niveau national dans bon nombre de pays. Il contribuera également à déterminer les initiatives qui réussissent à donner des résultats visant spécifiquement les aînés.

Efforts du Canada en matière de mise en œuvre des objectifs de développement durable

Le 17 juillet 2018, le Canada a présenté son premier rapport intitulé Examen national volontaire (ENV) au Forum politique de haut niveau des Nations Unies. Ce rapport reconnaît les aînés comme un groupe confronté à des obstacles particuliers. Les données de l'ENV présentent les enjeux propres aux personnes âgées, dont le risque accru de faibles revenus.

En février 2021, le gouvernement du Canada a lancé ***Aller de l'avant ensemble : Stratégie nationale du Canada pour le Programme 2030***. La stratégie a pour objectif de créer et de favoriser

un environnement propice à la participation, au dialogue et à la collaboration pansociétaux, pour aider à faire des progrès dans le cadre du Programme 2030 et de ses 17 objectifs de développement durable (ODD). La stratégie nationale concentre ses efforts sur l'établissement de vastes partenariats de collaboration pour aider chacun à relever les défis auxquels sont confrontés les groupes marginalisés et les personnes qui vivent en situations vulnérables, y compris les personnes âgées. Le 13 juillet 2021, le gouvernement du Canada a également diffusé son *Plan de mise en œuvre fédéral pour le Programme 2030*, qui décrit comment le gouvernement fédéral contribuera à faire avancer la stratégie nationale.

Le gouvernement du Canada a aussi mis sur pied et gère un **Carrefour de données liées aux ODD** pour rendre compte des progrès du Canada à l'égard du Cadre d'indicateurs des objectifs de développement durable mondiaux et des cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il héberge aussi un Cadre d'indicateurs canadiens, qui pose les fondations permettant au Canada de faire le suivi et de rendre compte de ses progrès à l'égard des 17 ODD. Dans la mesure où cela est pertinent et lorsque disponibles, les indicateurs sont désagregés par âge.

Étant donné le principe fondamental de n'oublier personne, les personnes âgées sont concernées par tous les ODD et peuvent être soutenues de manière plus concrète par des mesures politiques liées aux :

- ODD 1, l'absence de pauvreté;
- ODD 3, santé et bien-être;
- ODD 4, éducation de qualité;
- ODD 5, l'égalité des genres;
- ODD 8, la croissance économique et un travail décent;
- ODD 10, la réduction des inégalités ;
- ODD 11, les villes durables.

Participation du Canada à la Campagne mondiale contre l'âgisme

Le modèle des collectivités-amies des aînés au Canada mise sur 8 aspects pour améliorer la qualité de vie des personnes âgées. L'aspect du respect et de l'inclusion sociale vise à promouvoir la contribution des personnes âgées à la société tout en luttant indirectement contre l'âgisme. Dans le cadre de son plan de travail 2018 à 2021, le Conseil national des aînés (CNA) étudie également des façons de contrer l'âgisme. Le gouvernement a demandé au CNA d'examiner comment les personnes âgées et le vieillissement sont dépeints en effectuant une revue de la littérature ainsi qu'une revue des médias. Le CNA proposera également des stratégies pour recadrer le discours de manière à contrer l'âgisme, habileter les aînés et changer la perception générale du processus de vieillissement.

Mesures ou politiques spéciales mises en place par les gouvernements pour lutter contre l'âgisme dans la société, que ce soit en milieu de travail ou dans la communauté élargie

Dans le cadre du plan de travail 2018 à 2021 du Forum des ministres fédéral/provinciaux/territoriaux responsables des aînés, le Forum examine l'âgisme et ses répercussions sociales et économiques, étudie les pratiques prometteuses pour contrer l'âgisme au Canada et ailleurs, et détermine les lacunes à combler pour lutter contre l'âgisme. Plus récemment, le Forum a lancé les travaux d'une étude de cas sur l'âgisme pendant la pandémie de COVID-19. L'étude de cas sera intégrée comme un addenda dans une analyse environnementale qui a été lancée en 2019 et qui devrait être terminée à l'automne 2021.

12. 20 ans du PAMV – Importantes réalisations, défis et possibilités

Les Canadiens sont de plus en plus nombreux à jouir d'une vie saine bien au-delà des 65 ans, participant activement au travail, à la vie familiale et la vie de leur communauté. Les Canadiens vivent beaucoup plus longtemps qu'auparavant. Il y a 60 ans, l'espérance de vie était de 68,3 ans pour les hommes et de 74,2 ans pour les femmes. En 2018, l'espérance de vie a augmenté d'au moins 10 ans pour les 2 genres. Les projections à long terme suggèrent que cette tendance à la hausse de l'espérance de vie se poursuivra³¹.

La génération actuelle de personnes âgées est mieux éduquée, a un attachement plus important au marché du travail, une meilleure épargne pour la retraite et bénéficie de prestations de pension plus élevées que les générations précédentes³².

Au cours des 20 dernières années, le Canada a conçu des politiques et des programmes pour satisfaire aux besoins divers de la population des personnes âgées. Voici les principales réalisations qui ont contribué à la mise en œuvre des 3 objectifs du PAMMSRE depuis son adoption.

Nomination d'une ministre des Aînés

En juillet 2018, le gouvernement du Canada a nommé une ministre des Aînés. Le rôle de la ministre est de mieux comprendre les besoins des aînés canadiens. Il comprend également de s'assurer que les programmes et les services fédéraux sont élaborés pour servir la population vieillissante et résoudre les problèmes qui les affectent plus particulièrement.

Étude longitudinale canadienne sur le vieillissement

Pour mieux comprendre les besoins en évolution des Canadiens âgés, et s'y préparer, le gouvernement du Canada, par le biais des Instituts canadiens de recherche en santé, a établi et fournit le financement pour l'Étude longitudinale canadienne sur le vieillissement. Cette étude longitudinale nationale à grande échelle a été établie pour permettre à la recherche d'approfondir le

³¹ Fraser Institute, [Our aging population—a serious problem for Canada](#)

³² Bryan May, Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées, Chambre des communes, [Promotion de l'intégration et de la qualité de vie des aînés](#)

portrait de la population canadienne des personnes âgées. Elle vise à comprendre et à observer les liens complexes entre les déterminants physiques, sociaux et psychologiques de la santé avec le temps et à guider les décideurs à créer des possibilités pour permettre à tous les Canadiens de vieillir en santé.

Analyse comparative entre les sexes plus

Le soutien accordé à la mise en œuvre de l'ACS Plus à l'échelle des ministères et organismes fédéraux a aidé à faire en sorte que l'élaboration des politiques, programmes et lois comprend la prise en compte des répercussions différentes sur divers groupes de personnes au Canada, y compris les personnes âgées.

Le gouvernement du Canada a respecté son engagement d'utiliser l'ACS dans le cadre de sa stratégie pour faire progresser l'égalité des genres depuis la ratification du Programme d'action des Nations Unies en 1995. Le « plus », ajouté en 2011, reflète que l'ACS n'est pas limitée au sexe et au genre. Il offre un cadre de référence pour examiner qui est touché par divers enjeux et les inégalités qui existent entre et à l'intérieur des groupes. Il guide l'analyse pour contextualiser divers facteurs qui s'entrecroisent tels que : le sexe, le genre, la race, l'ethnicité, la religion, l'âge, l'incapacité mentale ou physique.

L'ACS Plus est l'approche adoptée par le Canada pour intégrer les considérations en matière d'égalité, de diversité et d'inclusion intersectionnelles dans toutes les initiatives du gouvernement. Elle éclaire l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de programmes publics en les rendant plus inclusifs, efficaces et adaptés aux besoins de la populations.

13. Défis et possibilités

Comme la majorité des pays en développement, la population canadienne vieillit. En 2016, pour la toute première fois, la population des adultes âgés de 65 ans et plus comptait 5,9 millions de personnes, alors que celle des enfants, âgés de 14 ans et moins, était seulement de 5,8 millions³³.

Le vieillissement de la population canadienne aura des répercussions sur différents secteurs de notre société. La prochaine section présente un aperçu des défis et des possibilités du vieillissement de la population au Canada. Elle reflète également le point de vue des organisations de la société civile sur les enjeux les plus importants concernant les personnes âgées.

Défis du vieillissement de la population

Système de revenu de retraite

Bien que le système de revenu de retraite ait été actualisé pour répondre aux besoins financiers changeants des aînés, il sera nécessaire de faire un examen continu pour vérifier qu'il reste

³³ [Canada's Ageing Population](#)

abordable et qu'il continue de répondre à leurs besoins en constante évolution. Contrairement à de nombreux pays, le Canada a pris des mesures dans les années 1990 pour assurer la viabilité à long terme de son régime de pension contributif en réaction à une population vieillissante. Selon l'actuaire en chef du Canada, le RPC est financièrement durable au taux de cotisation actuel pour au moins les 75 prochaines années.

Système de soins de santé

Puisque les Canadiens vivent plus longtemps, ils sont plus susceptibles d'avoir des problèmes de santé chroniques. Le Système canadien de surveillance des maladies chroniques estime qu'en 2021, le nombre global d'adultes de 65 ans et plus, ayant une maladie chronique, atteindra environ 6,3 millions³⁴. Comme la population canadienne vieillit, nous observerons probablement une augmentation des coûts de soins de santé et des demandes de soins.

Pendant le processus de consultation, les participants ont souligné que plusieurs communautés rurales et éloignées, l'accès à des soins de santé primaires était un défi. Par exemple, bon nombre d'aînés et personnes âgées autochtones n'ont pas accès aux médecins et à des soins de santé adéquats culturellement sûrs. On a également relevé que le racisme systémique est un problème important lorsque les aînés et les personnes autochtones ont besoin d'aide médicale. Ces préjugés sont d'importants obstacles à la prestation de soins adéquats.

Économie

Le Canada connaîtra possiblement un déclin de la main-d'œuvre dans les prochaines décennies. En raison du vieillissement de la population dans l'ensemble des provinces et des territoires, une proportion grandissante de Canadiens sortiront de la période maximale d'activité professionnelle pour entamer leur retraite, d'où le ralentissement de la croissance de la main-d'œuvre et économique³⁵.

Soins de longue durée

La majorité des gens souhaiterait rester à domicile et obtenir de l'aide des membres de leur famille. Ce souhait ne peut pas toujours être exaucé et il faut parfois avoir recours aux soins de longue durée (SLD). On estime qu'entre 2012 et 2046, le coût des soins de longue durée pourrait atteindre près de 1,2 milliard de dollars³⁶. Il sera important que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux continuent de collaborer pour étudier des options stratégiques de financement des SLD. Ils devront également trouver des solutions à long terme pour assurer la haute qualité des soins.

³⁴ Agence de la santé publique du Canada, [Vieillesse et maladies chroniques : Profil des aînés canadiens](#)

³⁵ Bureau du Directeur Parlementaire du Budget (2021). [Rapport sur la viabilité financière de 2021. Our aging population—a serious problem for Canada](#)

³⁶ Owen Adams, Sharon Vanin, [Funding Long-Term Care in Canada : Issues and Options](#)

Pendant le processus de mobilisation, les intervenants ont recommandé que le gouvernement fédéral établisse des normes nationales pour les soins de longue durée. Plusieurs personnes ont exprimé une préoccupation particulière quant aux conditions dans les établissements de soins de longue durée et font également remarquer que les travailleurs en soins de longue durée sont épuisés. Ils ont demandé une augmentation de salaire des travailleurs du personnel de soutien et suggéré que le gouvernement aide les établissements à recruter des travailleurs du personnel de soutien en passant par les processus d'immigration.

Soins des aidants

Au cours des quelques dernières décennies, étant donné que les Canadiens vivent plus longtemps et ont moins d'enfants, les structures familiales ont changé. Par conséquent, les personnes âgées pourraient être laissées avec moins d'options de soins et de soutien alors qu'elles vieillissent. Les intervenants ont également souligné que les aidants sont essentiels pour que les personnes âgées puissent vieillir dans leur collectivité. Toutefois, ils remarquent qu'il y a une pénurie de soignants rémunérés dans certaines parties du pays.

Renforcement des droits des personnes âgées

Au cours des récentes années, des efforts importants ont été déployés internationalement pour défendre les droits des personnes âgées et réfléchir aux mesures à prendre. Des commentaires similaires ont été entendus pendant le processus de consultation. Notamment, le Canada devrait étudier la possibilité d'élaborer un nouvel instrument international juridiquement contraignant.

Logement et collectivités des aînés

Durant le processus de consultation, des lacunes dans certains des 8 domaines du sujet des collectivités-amies ont été relevés. Ceci comprend le manque de logements abordables pour les aînés, plus particulièrement dans les communautés nordiques, comme un important problème. Les intervenants ont souligné que l'accès au transport est une importante barrière à la participation active des aînés dans la collectivité.

Les organisations de la société civile ont soulevé plusieurs autres enjeux auxquels les gouvernements devraient accorder une attention, notamment :

- la création d'une stratégie nationale des aînés;
- la protection des fonds de pension;
- l'établissement de l'assurance-médicaments et des soins dentaires universels;
- l'accès à la technologie;
- le soutien au vieillissement.

Possibilités du vieillissement de la population

Souvent, le vieillissement de la population est décrit en ce qui a trait à l'augmentation des coûts de soins de santé, au défi financier et au soutien à un nombre croissant de personnes. Toutefois, la

tendance démographique actuelle devrait aussi être vue comme offrant des possibilités. Les aînés apportent une contribution importante à la société.

Soins des aidants

D'après une étude de Statistique Canada de 2018, 1,5 million d'aidants avaient 65 ans et plus et offraient des soins ou aidaient des amis ou des membres de leur famille ayant besoin de soins de longue durée, une incapacité physique ou mentale ou des problèmes liés au vieillissement³⁷. De plus, les aînés sont désormais des participants essentiels au marché du travail moderne par leur contribution aux soins des enfants non rétribuée. Sans ce soutien, il serait difficile, voire impossible, pour bon nombre de familles de se retrouver dans les complexités créées par des horaires scolaires correspondant rarement aux horaires de travail³⁸. Bien que cette aide soit très prenante, elle peut aussi s'avérer une expérience positive pour bon nombre de proches aidants, leur permettant de redonner à un être cher et d'en tirer un sens accru de compétence et d'utilité dans la vie. Parmi les aidants aînés, plus de la moitié (55 %) ont décrit leur expérience d'aidant comme étant positive³⁹.

Bénévolat

Les aînés canadiens apportent une contribution importante par leur participation active au travail bénévole et leurs dons aux organismes de bienfaisance. D'après l'Enquête sociale générale – Dons, bénévolat et participation, les jeunes canadiens avaient un taux de participation bénévole élevé. Toutefois, les aînés, nés entre 1918 et 1946, ont offert plus d'heures de bénévolat. Les connaissances, l'expérience et les compétences des aînés peuvent se traduire par une participation importante dans leur communauté. Les bénévoles apportent une précieuse contribution à l'activité économique au Canada. Bien que le Canada soit un pays riche offrant divers programmes sociaux, des millions de personnes profitent des services fournis par les bénévoles. Ces services aident les communautés à prospérer. Chez les aînés, le bénévolat et l'aide sont associés positivement au bonheur perçu et à la satisfaction personnelle⁴⁰.

Atout économique

Les consommateurs de 50 ans et plus sont une force économique croissante. Ils transformeront plusieurs secteurs d'une manière différente de toute autre tendance démographique observée dans l'histoire récente. Les aînés sont généralement en meilleure santé que leurs pairs des générations précédentes, ce qui en fait un important groupe de consommateurs. Alors que le marché s'adaptera à leurs besoins, de nouvelles possibilités peuvent se présenter. Les aînés ne sont pas seulement des

³⁷ Statistique Canada, [L'expérience et les besoins des aidants âgés au Canada](#)

³⁸ Ageing Well: Policy Implications of Changing Demographics and Increasing Longevity in UK and Canada

³⁹ Étude: Le bénévolat, ça compte : [aide encadrée et aide informelle apportées par les Canadiens et les Canadiennes en 2018](#)

⁴⁰ Étude: Le bénévolat, ça compte : [aide encadrée et aide informelle apportées par les Canadiens et les Canadiennes en 2018](#)

consommateurs, ils contribuent également de manière significative à la main-d'œuvre. Les employés âgés ont une stabilité émotionnelle, des compétences en résolution de problèmes complexes, des réflexions nuancées et des connaissances des affaires. Leurs talents viennent compléter celui de leurs contreparties plus jeunes. Pour certains, le fait de rester plus longtemps sur le marché du travail assure une sécurité financière, ce qui les aide à soutenir l'économie comme contribuables et consommateurs; leur participation améliore leur propre santé et leur bien-être⁴¹.

14. Leçons apprises de la gestion des conséquences et des répercussions de la COVID-19 sur les aînés dans des situations d'urgence : la pandémie de COVID-19

Veiller à ce que les décisions difficiles en matière de soins de santé qui touchent les personnes âgées soient guidées par le souci de la dignité et le droit à la santé

La pandémie de COVID-19 a posé de nombreux défis en matière de santé des aînés au Canada, nécessitant une réponse rapide des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. En 2020, dans son rapport annuel, l'administratrice en chef de la santé publique, souligne que bien que la COVID-19 ait touché tout le monde, les répercussions sur la santé ont été pires pour :

- les aînés;
- les travailleurs essentiels;
- les populations racisées;
- les personnes en situation d'handicap;
- les femmes.

Le rapport comprend, en matière de l'équité en santé, une approche au cadre de travail de la COVID-19 qui propose de s'attaquer à 4 domaines ayant une incidence élevée, d'après les conséquences de la COVID-19 :

1. la sécurité économique et les conditions d'emploi;
2. le logement stable et l'environnement bâti sain,
3. les systèmes de santé, d'éducation et de services sociaux;
4. la pérennité environnementale.

Ce travail doit être soutenu par une base de mesures tangibles pour éliminer la stigmatisation et la discrimination. Les exemples de mesures potentielles dans les 4 domaines qui démontrent un souci de la dignité et le respect du droit à la santé des aînés comprennent les suivants :

⁴¹ Forbes: [Aging Populations a Blessing for Business](#)

- promouvoir des soins de longue durée sûrs et efficaces;
- soutenir les environnements bâtis sains;
- soutenir la santé mentale.

Les gouvernements provinciaux ont pris des mesures pour contrer les répercussions de la pandémie dans les milieux de soins de longue durée. Par exemple, en mars 2020, le gouvernement de la Colombie-Britannique a modifié sa directive politique relative aux absences temporaires des maisons de soins de longue durée. Ce changement a aidé à soutenir les familles qui souhaitaient prendre soin de leurs proches à la maison en prolongeant la durée de l'absence d'un résident tout en gardant son lit et sa position dans la liste d'attente d'une maison de soins choisie. La Colombie-Britannique a également élaboré un cadre décisionnel d'éthique concernant la COVID-19. Le cadre prévoit que toutes les personnes sont traitées équitablement et oriente le processus décisionnel en cas de possible limite de ressources de soins de santé pendant la pandémie.

Renforcer l'inclusion sociale et la solidarité des aînés pendant la période de distanciation physique

La « distanciation physique », aussi appelée « distanciation sociale » a affecté grandement la capacité des aînés à voir leurs proches et à participer à leur communauté. Le gouvernement du Canada a mis en place de nouvelles flexibilités et fait des investissements supplémentaires dans le programme **Nouveaux Horizons pour les aînés** (PNHA). Ces changements ont aidé à réagir à la pandémie et à ses répercussions sur les aînés, notamment en aidant à renforcer l'inclusion sociale des aînés pendant la période de distanciation physique. Le PNHA est un programme fédéral de subventions et contributions qui a été lancé en 2004. Disposant d'un budget annuel de 70 millions de dollars, il s'agit du plus grand programme d'aide financière mis en œuvre pour combattre l'isolement social des aînés au Canada.

Le PNHA a établi 4 mesures en réponse à la COVID-19 et à ses répercussions sur les aînés. Par exemple, au printemps 2020, le gouvernement du Canada offrait à tous les organismes financés la flexibilité d'adapter les activités de leurs projets actuels en vue d'aider les aînés touchés par la COVID-19. Certains projets ont donc fait des changements en :

- adaptant les programmes proposés en programmes virtuels;
- livrant l'épicerie et d'autres produits de base;
- appelant les aînés isolés.

Au début de la pandémie, les provinces et territoires ont également mis en œuvre des initiatives pour lutter contre l'isolement des aînés. Le gouvernement du Manitoba a lancé un registre de services bénévoles sur le Web, appelé **HelpNextDoor**. Ce site Web établit un lien entre les Manitobains qui peuvent aider bénévolement et ceux qui ont besoin d'aide, par exemple :

- faire les courses;
- déneiger;

- accompagner à un rendez-vous médical.

Pour relever les défis de l'isolement pendant l'hospitalisation, certains établissements de soins de santé du Manitoba ont réaffecté le financement d'éducation des patients pour obtenir des soutiens technologiques, ce qui a permis les visites virtuelles. Le ministère de la Santé du Manitoba a collaboré avec les établissements de soins de longue durée au projet d'abris extérieurs toutes saisons pour faciliter les visites. Ce projet attribuait des ressources pour que des chambres, à l'extérieur ou à l'intérieur, soient offertes aux familles pour qu'elles puissent rendre visite à leurs proches en toute sécurité, tout en maintenant les contacts extérieurs au minimum à l'intérieur de l'établissement.

Intégrer la situation des personnes âgées dans le cadre de la réponse socioéconomique et humanitaire à la COVID-19

La pandémie de COVID-19 a eu de nombreuses répercussions sur l'économie, le bien-être social et les besoins humanitaires. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont collaboré avec les organismes pour améliorer la réponse à la COVID-19 et la qualité de vie des aînés. Le gouvernement fédéral a investi 350 millions de dollars dans le Fonds d'urgence pour l'appui communautaire. Lancé le 19 mai 2020, le Fonds a soutenu les organismes de bienfaisance et les organismes à but non lucratif qui livrent des services essentiels aux personnes dans le besoin, dont les aînés. Le gouvernement fédéral a travaillé avec 3 intermédiaires nationaux pour verser l'aide financière :

- Centraide Canada;
- Croix rouge canadienne;
- Fondations communautaires du Canada.

Ces intermédiaires ont acheminé, par l'entremise de leurs partenaires régionaux et locaux, les fonds destinés aux organismes communautaires locaux qui aident une vaste gamme de populations vulnérables.

Les gouvernements provinciaux et territoriaux ont également travaillé avec des organisations pour améliorer la réponse à la COVID-19 et la qualité de vie des personnes âgées.

Mis en place par le gouvernement du Québec, le concept de « **maison des aînés** » est un grand projet de transformation des services d'hébergement et de soins de longue durée pour aînés. Un plan a été présenté visant la transformation de certains milieux existants afin de les adapter en véritables milieux de vie davantage axés sur les besoins globaux des aînés. De nombreux milieux feront l'objet de rénovation, alors que d'autres seront reconstruits en cohérence avec une nouvelle approche plus humaine et respectueuse en matière de services d'hébergement et de soins.

Accroître la participation des personnes âgées, communiquer les pratiques exemplaires et exploiter les connaissances et les données dans le contexte de la COVID-19

Les gouvernements ont collaboré pour communiquer les pratiques exemplaires et les données cruciales alors que les Canadiens étaient confrontés aux répercussions de la COVID-19. Un exemple

récent de récolte de données pendant la pandémie est l'**Étude longitudinale canadienne sur le vieillissement** (ÉLCV), une étude novatrice. En 2020, le gouvernement du Canada a versé 1,2 million \$ à l'ÉLCV pour soutenir un module spécial de données sur la COVID-19 afin d'appuyer la collecte de données propres à la COVID-19 des participants à l'ÉLCV. Le module de données sur la COVID-19 de l'ÉLCV a pour but de fournir des preuves scientifiques ponctuelles afin d'élaborer des stratégies de santé publique pour atténuer les effets de la pandémie à court et à long terme sur la santé des Canadiens âgés.

Dans le contexte de la nécessité d'aider les Canadiens âgés dans les établissements de soins de longue durée, comme mentionné précédemment, les IRSC et les partenaires nationaux et provinciaux, y compris Excellence en santé Canada, ont lancé l'initiative **Renforcer la préparation des établissements de soins de longue durée à la pandémie**.

Le gouvernement du Canada a également entrepris un **examen rapide**. Cet examen visait à comprendre les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur la prévalence, l'incidence ou la fréquence des incidents de violence familiale (y compris les mauvais traitements envers les aînés), et d'établir et de synthétiser les données probantes sur les interventions de santé publique conçues pour prévenir ou réduire la violence familiale pendant la pandémie. Une ressource en ligne spécialement dédiée à la COVID-19 a été élaborée pour les aînés et les aidants. Elle établit un lien entre les utilisateurs et 60 ressources pratiques. Elle offre aussi des renseignements sur la façon dont les aînés peuvent prendre soin de leur santé physique et mentale et prévenir la COVID-19. Le gouvernement du Canada a également produit *Prévention et contrôle de la maladie COVID-19 : Lignes directrices pour les milieux de soins à domicile*. Ce document présente des lignes directrices sur les questions comme la gestion de l'exposition du personnel et les soins et l'accommodement des résidents.

Pratique prometteuse d'une organisation de la société civile – Étude des répercussions de la COVID-19 sur les aînés canadiens

Organisation : International Longevity Centre - Canada

International Longevity Centre – Canada (ILC Canada) est un organisme des droits humains indépendant et non partisan qui fait partie de l'International Longevity Centre Global Alliance (ILC GA) formée de 16 pays. En partenariat avec l'Institut de recherche LIFE de l'Université d'Ottawa, ILC Canada mène une étude intitulée « Older Adult's Experience of the COVID-19 Pandemic: Canada ». Le projet de recherche fait partie d'une plus vaste étude internationale à laquelle participent 8 pays membres de l'ILC GA et qui vise à déterminer comment les personnes âgées qui ont une vie autonome ont vécu la pandémie de COVID-19. Les données, fondées sur un concept de recherche qualitative faisant appel à des entrevues avec les personnes âgées, seront utilisées pour éclairer les politiques sur les mesures d'intervention de santé publique et les soutiens aux personnes âgées. En plus des rapports de chacun des pays, le but est que les 8 pays se réunissent pour résumer leurs conclusions.

Au palier provincial, le ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité (MSAA) de l'Ontario appuie les échanges d'information entre les chercheurs des secteurs médicaux et universitaires, d'autres ministères et agences de prestation de soins de santé clés, les maisons de retraite et

d'autres intervenants. Une coopération étroite et un échange de données ont eu lieu entre l'Office de réglementation des maisons de retraite, les unités locales de santé publique, le ministre de la Santé et le personnel du MSAA pour aborder les besoins et les défis des personnes âgées pendant la pandémie et la vaccination. Une collaboration a également été établie avec les Instituts de recherche en santé du Canada pour faciliter un « échange entre les meilleurs cerveaux » à l'échelle internationale rassemblant les principaux décideurs politiques, des chercheurs et des experts en matière de mise en œuvre pour discuter de questions hautement prioritaires relativement aux maisons de retraite en Ontario pendant la pandémie.

En septembre 2020, l'Ontario a aussi versé 467 500 \$ aux Older Adult Centres' Association of Ontario (OACAO) pour administrer un nouveau micro-programme d'aide, **Seniors' Centres Without Walls**, et d'autres initiatives de renforcement des capacités, afin de soutenir les organisations d'aînés qui aident les aînés à rester connectés à leur communauté pendant la pandémie de COVID-19 par le biais de programmes sociaux et éducatifs offerts par téléphone.

15. Conclusions et priorités pour l'avenir

D'après le recensement de Statistique Canada de 2016, pour la première fois, les personnes âgées sont plus nombreuses que les enfants au Canada; la population canadienne a connu sa plus forte augmentation de la proportion de personnes âgées depuis l'adoption de la Constitution en 1867. Cette situation est attribuable à l'augmentation historique du nombre de personnes âgées de plus de 65 ans – une hausse de 20 % depuis 2011.

Les Canadiens vivent plus longtemps et en meilleure santé que jamais auparavant. Les Canadiens âgés sont mieux éduqués et plus actifs dans la société. Comme relevé dans l'Enquête sociale générale de 2016 sur les Canadiens au travail et à la maison, les Canadiens âgés sont plus satisfaits de leur vie que leurs concitoyens plus jeunes. Les hommes et les femmes de 60, 70 et 80 ans avaient des pointages de satisfaction moyenne de leur vie plus élevés que les hommes et les femmes de 20 à 59 ans.

Au cours des 5 dernières années, le Canada a pris des mesures pour respecter les engagements des objectifs de la *Déclaration ministérielle de Lisbonne*. Ces objectifs ont été atteints grâce aux efforts collectifs des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, des organisations non gouvernementales et de la société dans son ensemble.

Le Canada déployé de nombreux efforts pour donner une autonomie aux adultes âgés afin qu'ils puissent réaliser leur plein potentiel. Les initiatives proposées favorisaient la participation des personnes âgées dans la société. Par conséquent, les personnes âgées peuvent ainsi communiquer leurs connaissances et leurs compétences, soutenir les activités bénévoles et créer les conditions d'un vieillissement sain et actif.

Les gouvernements fédéraux, provinciaux et territoriaux ont également pris des mesures concrètes pour renforcer la sécurité économique des Canadiens âgés en apportant des changements au système de revenu de retraite. Le Canada a aussi soutenu les travailleurs âgés en mettant en place

des mesures qui encouragent l'apprentissage continu et éliminent les obstacles à la participation au marché du travail.

Le Canada s'est engagé à protéger la jouissance des droits et de la dignité des aînés. Pour ce faire, il les soutient afin qu'ils vivent aussi longtemps que possible dans l'endroit de leur choix et appuie la recherche pour répondre à leurs besoins.

Il est bien reconnu que la pandémie de COVID-19 a eu des répercussions plus importantes sur les Canadiens âgés. Elle a aussi révélé les problèmes sociaux systémiques auxquels les personnes âgées étaient confrontées avant la pandémie, notamment dans les établissements de soins de longue durée et les autres résidences collectives. Le gouvernement du Canada s'engage à appuyer et travailler en étroite collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux afin de faire face aux problèmes existants.

L'importance du vieillissement de la population et de ses incidences mondiales n'ont pas encore été pleinement reconnues. Il est nécessaire de sensibiliser non seulement aux problèmes mondiaux du vieillissement, mais également à l'importance de la recherche scientifique à l'échelle nationale et du dialogue politique permettant de relever les défis et saisir les occasions d'une société vieillissante. La préparation financière à une vie prolongée et la recherche de façons de réduire le handicap lié à l'âge devraient être des priorités nationales⁴².

Les personnes âgées contribuent de manière importante à la société. Elles ont un impressionnant bagage de connaissances. Elles sont d'importants piliers de nos collectivités, des aidants naturels et d'importants atouts pour notre économie.

Le Canada s'engage à saisir les occasions, à relever les défis du vieillissement de la population et à promouvoir le développement d'une société ouverte à tous les âges.

⁴² National Institute on Ageing et al., [Why Population Ageing Matters - A Global Perspective](#)

16. Annexe A: Indicateurs statistiques sur le vieillissement actif au Canada

Remarque : Le tableau original a été séparé pour des raisons d'accessibilité.

Tableau A.1 : Marché du travail (contribution des aînés au moyen d'activités rémunérées)

Indicateur	Variable	Source	2005	2010	2015	2020
1.1. Taux d'emploi dans le groupe d'âge des 55 à 59 ans	Identique à l'indicateur	Enquête sur la population active, estimations annuelles 2005, 2010, 2015, 2020	Total: 64,7 Homme: 72,4 Femme: 57,2	Total: 67,0 Homme: 71,6 Femme: 62,5	Total: 69,1 Homme: 74,4 Femme: 63,8	Total: 69,9 Homme: 74,1 Femme: 65,3
1.2. Taux d'emploi dans le groupe d'âge des 60 à 64 ans	Identique à l'indicateur	Enquête sur la population active, estimations annuelles 2005, 2010, 2015, 2020	Total: 41,8 Homme: 50,8 Femme: 33,1	Total: 46,0 Homme: 52,5 Femme: 39,6	Total: 49,6 Homme: 55,4 Femme: 44,0	Total: 50,6 Homme: 57,5 Femme: 43,9
1.3. Taux d'emploi dans le groupe d'âge des 65 à 69 ans	Identique à l'indicateur	Enquête sur la population active, estimations annuelles 2005, 2010, 2015, 2020	Total: 16,7 Homme: 22,3 Femme: 11,6	Total: 21,8 Homme: 28,3 Femme: 15,6	Total: 23,9 Homme: 29,7 Femme: 18,4	Total: 24,0 Homme: 29,9 Femme: 18,4
1.4. Taux d'emploi dans le groupe d'âge des 70 à 74 ans	Identique à l'indicateur	Enquête sur la population active, estimations annuelles 2005, 2010, 2015, 2020	Total: 6,9 Homme: 9,8 Femme: 4,4	Total: 9,8 Homme: 14,5 Femme: 5,6	Total: 11,4 Homme: 14,9 Femme: 8,2	Total: 12,4 Homme: 17,0 Femme: 8,3

Tableau A.2.1 : Participation à la société (contribution des aînés au moyen d'activités non rémunérées)

Indicateur	Variable	Source	2004	2010	2013	2018
2.1. Travail bénévole effectué par les adultes âgés (55 ans et plus)	Pourcentage de la population âgée (55 ans et plus) effectuant du bénévolat par l'intermédiaire d'organismes	Enquête canadienne sur le don, le bénévolat et la participation 2004, 2010, 2013, 2018	Total: 37,1 Homme: 36,8 Femme: 37,3	Total: 38,6 Homme: 39,2 Femme: 38,0	Total: 36,9 Homme: 37,5 Femme: 36,3	Total: 36,5 Homme: 34,4 Femme: 38,3

Tableau A.2.2 : Participation à la société (contribution des aînés au moyen d'activités non rémunérées)

Indicateur	Variable	Source	2005	2010	2015	2020
2.2. Soins dispensés aux enfants et aux petits-enfants par la population âgée (55 ans et plus)	Pourcentage des membres de la population âgée (55 ans et plus) dispensant des soins à des enfants (au moins une fois par semaine)	Enquête sociale générale sur l'emploi du temps 2005, 2010, 2015	Total: 22,0 Homme: 21,9 Femme: 22,1	Total: 20,3 Homme: 19,4 Femme: 21,0	Total: 20,4 Homme: 19,4 Femme: 21,3	Non disponible

Tableau A.2.3 : Participation à la société (contribution des aînés au moyen d'activités non rémunérées)

Indicateur	Variable	Source	2005	2010	2015	2020
2.3. Soins dispensés aux adultes âgés par la population âgée (55 ans et plus)	Pourcentage des membres de la population âgée (55 ans et plus) dispensant des soins personnels à des aînés (au moins une fois par semaine)	Enquête sociale générale sur l'emploi du temps 2005, 2010, 2015	Total: 19,3 Homme: 19,5 Femme: 19,2	Total: 21,7 Homme: 18,8 Femme: 24,2	Total: 22,5 Homme: 20,8 Femme: 24,1	Non disponible

Tableau A.2.4 : Participation à la société (contribution des aînés au moyen d'activités non rémunérées)

Indicateur	Variable	Source	2003	2008	2013	2020
2.4. Participation politique de la population âgée (55 ans et plus)	Pourcentage des membres de la population âgée (55 ans et plus) prenant part aux activités ou aux réunions d'un syndicat, d'un parti politique ou d'un groupe d'action politique	Enquête sociale générale sur l'identité sociale 2003, 2008, 2013	Total: 20,5 Homme: 27,1 Femme: 14,8	Total: 26,9 Homme: 33,0 Femme: 21,4	Total: 20,9 Homme: 25,2 Femme: 17,0	Non disponible

Tableau A.3.1.1 : Vie autonome, en santé et en sécurité

Indicateur	Variable	Source	2005	2010	2014	2020
3.1. Exercice physique par les adultes âgés (55 ans et plus)	Pourcentage d'adultes âgés de 55 ans et plus qui étaient « actifs ou très actifs » durant leurs loisirs*	Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes 2005, 2010, 2014	Total: 45,9 Homme: 49,7 Femme: 42,6	Total: 45,3 Homme: 48,6 Femme: 42,3	Total: 48,4 Homme: 51,2 Femme: 45,8	Non disponible

* Cette mesure substitutive de l'activité physique est basée sur une série de questions sur la fréquence et la durée de différentes activités physiques durant les loisirs, dont les résultats sont combinés pour obtenir une dépense quotidienne moyenne d'énergie, catégorisée ensuite comme active, modérément active ou inactive. L'indicateur est la combinaison des groupes de personnes « actives ou modérément actives ».

Tableau A.3.1.2 : Vie autonome, en santé et en sécurité

Indicateur	Variable	Source	Non disponible	Non disponible	Non disponible	2018
3.1. Exercice physique par les adultes âgés (55 ans et plus)	Pourcentage d'adultes âgés de 55 ans et plus qui ont respecté les Directives en matière d'activité physique avec au moins 150 minutes d'activité modérée à vigoureuse lors de la semaine précédente‡	Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes 2018	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Total: 44,6 Homme: 48,5 Femme: 40,9

* En 2015, l'ESCC a été soumise à une restructuration des méthodes et du contenu. Les données sur les activités physiques chez les adultes ont été recueillies avec une série de questions au sujet de la quantité d'activité physique modérée à vigoureuse faite au cours de la semaine précédente, soit lors de déplacements actifs, de loisirs et de récréations, ou autres. Ces données ne se comparent pas directement aux données sur l'activité physique recueillies dans l'ESCC jusqu'en 2014.

Tableau A.3.2 : Vie autonome, en santé et en sécurité

Indicateur	Variable	Source	2005	2010	2014	2019
3.2. Accès aux soins médicaux et dentaires (adultes âgés de 55 ans et plus)	Pourcentage d'adultes âgés de 55 ans et plus signalant n'avoir eu aucun besoin non comblé d'examen ou de traitement médical ou dentaire au cours des 12 mois précédant l'enquête [†]	Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes 2005, 2010, 2014, 2019	Total: 91,6 Homme: 92,6 Femme: 90,8	Total: 90,5 Homme: 90,9 Femme: 90,2	Total: 90,7 Homme: 91,3 Femme: 90,1	Total: 96,7 Homme: 97,0 Femme: 96,4

Cet indicateur est basé sur la question suivante de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes: « Au cours des 12 derniers mois, y a-t-il eu un moment où vous avez cru que vous aviez besoin de soins de santé, mais vous ne les avez pas obtenus? » Il est à noter que les types de soins, médicaux ou dentaires, ne sont pas précisés. En 2015, l'ESCC a été soumise à une restructuration des méthodes et du contenu. Il faut faire preuve de prudence lors de la comparaison de données acquises depuis 2015 avec des données de cycles antérieurs.

Tableau A.3.3 : Vie autonome, en santé et en sécurité

Indicateur	Variable	Source	2006	2011	2016	2019 (seulement 10 provinces)
3.3. Conditions de logement autonomes (adultes de 75 ans et plus)	Pourcentage d'adultes de 75 ans et plus vivant seuls ou en couple	Recensements de 2006, 2011, 2016	Total: 84,4 Homme: 91,8 Femme: 79,4	Total: 84,7 Homme: 91,8 Femme: 79,4	Total: 85,2 Homme: 92,0 Femme: 79,7	Total: 82,5 Homme: 86,7 Femme: 79,3

Tableau A.3.4 : Vie autonome, en santé et en sécurité

Indicateur	Variable	Source	2005	2010	2013	2019
3.4. Revenu médian relatif (adultes de 65 ans et plus)	Ratio entre le revenu disponible équivalent médian des adultes de 65 ans et plus et le revenu disponible équivalent médian des adultes de moins de 65 ans	Statistiques historiques du Canada – série Revenu 2005, 2010 et Enquête canadienne sur le revenu 2013, 2019	Total: 89,9 Homme: 93,6 Femme: 87,1	Total: 90,1 Homme: 94,0 Femme: 86,8	Total: 91,2 Homme: 95,1 Femme: 87,6	Total: 89,8 Homme: 92,2 Femme: 87,7

Tableau A.3.5 : Vie autonome, en santé et en sécurité

Indicateur	Variable	Source	2005	2010	2013	2019
3.5. Absence de risque de pauvreté (adultes de 65 ans et plus)	100 – Pourcentage d'adultes de 65 ans et plus qui ne sont pas à risque de pauvreté (utilisant le seuil de 50 % du revenu médian)	Statistiques historiques du Canada – série Revenu 2005, 2010 et Enquête canadienne sur le revenu 2013, 2019	Total: 95,7 Homme: 97,0 Femme: 94,6	Total: 94,1 Homme: 95,1 Femme: 93,3	Total: 93,2 Homme: 94,5 Femme: 92,0	Total: 92,7 Homme: 93,9 Femme: 91,6

Tableau A.3.6 : Vie autonome, en santé et en sécurité

Indicateur	Variable	Source	2005	2010	2013	2019
3.6. Absence de privation matérielle grave (adultes de 65 ans et plus)	100 – Pourcentage d'adultes de 65 ans et plus subissant une privation matérielle grave (incapacité forcée de se procurer au moins 4 des neuf articles sélectionnés)	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible

Tableau A.3.7 : Vie autonome, en santé et en sécurité

Indicateur	Variable	Source	2004	2009	2014	2019
3.7. Sécurité physique (adultes de 55 ans et plus)	Pourcentage d'adultes de 55 ans et plus qui se sentent très en sécurité ou en sécurité de marcher la nuit tombée près de chez eux	Enquête sociale générale sur la victimisation 2004, 2009, 2014, 2019	Total: 61,1 Homme: 80,8 Femme: 44,0	Total: 67,8 Homme: 86,1 Femme: 51,6	Total: 68,7 Homme: 88,1 Femme: 51,2	Total: 76,1 Homme: 87,7 Femme: 65,4

Tableau A.3.8 : Vie autonome, en santé et en sécurité

Indicateur	Variable	Source	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible
3.8. Apprentissage continu (adultes de 55 à 74 ans)	Pourcentage d'adultes de 55 à 74 ans ayant déclaré avoir suivi des cours ou une formation pendant les 4 semaines précédant l'enquête	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible

Tableau A.4.1 : Vieillesse active : capacité et environnement propice

Indicateur	Variable	Source	2004 à 2006	2009 à 2011	2014 à 2016	2017 à 2019
4.1. Espérance de vie à 55 ans	Identique à l'indicateur	Tables de mortalité personnalisées, Division de la démographie	Total: 27,8 Homme: 25,9 Femme: 29,6	Total: 28,8 Homme: 27,0 Femme: 30,4	Total: 29,3 Homme: 27,6 Femme: 30,8	Total: 29,5 Homme: 27,9 Femme: 31,1

Tableau A.4.2 : Vieillesse active : capacité et environnement propice

Indicateur	Variable	Source	2005	2010	2015	Non disponible
4.2. Espérance de vie en santé à 55 ans	Identique à l'indicateur ^s	Tableaux de mortalité, Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, Recensement	Total: 17,9 Homme: 17,7 Femme: 18,5	Total: 18,3 Homme: 18,2 Femme: 18,3	Total: Non disponible Homme: 18,6 Femme: 18,4	Non disponible

L'espérance de vie en santé à 55 ans est conceptualisée comme étant « l'espérance de vie sans incapacité, y compris la population vivant en établissement », déterminée selon la méthode Sullivan avec une table de mortalité pour une seule année.

Tableau A.4.3 : Vieillessement actif : capacité et environnement propice

Indicateur	Variable	Source	2005	2010	2014	2019
4.3. Bien-être psychologique (adultes de 55 ans et plus)	Indice mesurant les sentiments autoévalués d'humeur et d'état d'esprit positif et heureux*	Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes 2005, 2010, 2014, 2019	Total: 78,0 Homme: 77,2 Femme: 78,7	Total: 76,6 Homme: 77,0 Femme: 76,3	Total: 78,2 Homme: 77,3 Femme: 79,1	Total: 77,9 Homme: 76,9 Femme: 78,9

Cette mesure substitutive est tirée de la composante « émotion » du Health Utilities Index (HUI), dans le cadre de laquelle on pose la question suivante : « Vous décririez-vous comme étant [...] heureux(se) et intéressé(e) à vivre? plutôt heureux(se)? plutôt malheureux(se)? malheureux(se) et peu intéressé(e) à vivre? si malheureux(se) que la vie ne vaut pas la peine d'être vécue? » Ce n'est pas précisément ce qui est demandé, mais cela englobe l'aspect émotionnel que d'autres indicateurs possibles ne prennent pas en compte. La valeur indiquée représente les réponses des personnes « heureuses et intéressées à vivre ». En 2015, l'ESCC a été soumise à une restructuration des méthodes et du contenu. Il faut faire preuve de prudence lors de la comparaison de données acquises depuis 2015 avec des données de cycles antérieurs.

Tableau A.4.4 : Vieillessement actif : capacité et environnement propice

Indicateur	Variable	Source	2005	2010	2012	Non disponible
4.4. Utilisation des technologies de l'information et des communications par les adultes âgés (55 à 74 ans)	Proportion des adultes âgés de 55 à 74 ans utilisant l'Internet au moins une fois par semaine	Enquête canadienne sur l'utilisation de l'Internet 2005, 2010, 2012	Total: 36,4 Homme: 38,1 Femme: 34,8	Total: 59,5 Homme: 60,5 Femme: 58,6	Total: 67,0 Homme: 67,2 Femme: 66,7	Non disponible.

Tableau A.4.5 : Vieillessement actif : capacité et environnement propice

Indicateur	Variable	Source	Non disponible	2008	2013	Non disponible
4.5. Appartenance sociale des adultes âgés (55 ans et plus)	Proportion des adultes de 55 ans et plus qui rencontrent socialement des amis, des membres de la famille ou des collègues plusieurs fois par semaine ou tous les jours	Enquête sociale générale sur l'identité sociale 2008, 2013 (données de 2003 non comparables)	Non disponible	Total: 75,7 Homme: 72,9 Femme: 78,1	Total: 73,6 Homme: 69,7 Femme: 77,2	Non disponible

Tableau A.4.6 : Vieillesse active : capacité et environnement propice

Indicateur	Variable	Source	2005	2010	2015	2020
4.6. Niveau de scolarité des adultes âgés (55 ans et plus)	Pourcentage d'adultes âgés (55 à 74 ans) ayant achevé des études secondaires supérieures ou des études postsecondaires	Enquête sur la population active, estimations annuelles 2005, 2010, 2015, 2020	Total: 68,0 Homme: 69,8 Femme: 66,3	Total: 76,1 Homme: 76,7 Femme: 75,5	Total: 80,8 Homme: 81,0 Femme: 80,7	Total: 85,5 Homme: 84,8 Femme: 86,2